



Contrat de ville

2015 – 2020

Territoire de la communauté d'agglomération Caen la mer

Livret 1

Annexes

Table des annexes

1. ORIENTATIONS "POLITIQUES" DE CHAQUE SIGNATAIRE.....	4
2. REGLEMENT DE LA REGION, DISPOSITIF DE RENOVATION URBAINE	21
3. LOCALISATION DES EQUIPEMENTS DE LA CAF.....	24
4. TERRITOIRES QUI RELEVAIENT DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE CAEN LA MER.....	25
5. CARTES DE LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE AU 1 ^{ER} JANVIER 2015	26
6. METHODOLOGIE ET CALENDRIER DE REALISATION DE LA MISSION "PHASE AMONT A L'ELABORATION D'UN PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE"	30
7. RECAPITULATIF DES ENJEUX SOULEVES AU COURS DES 7 ATELIERS DE LA PHASE 1	31
8. PROFIL DES HABITANTS INTERROGES	32
9. COMPOSITION DES EQUIPES PROJET	33
10. ARBRES D'OBJECTIFS PAR ORIENTATION	35
11. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION NQT	48
12. RESULTATS DE LA MISSION RELATIVE AUX DISCRIMINATIONS.....	49
13. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION <i>MOZAÏK RH</i>	50
14. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION LES ENTRETIENS DE L'EXCELLENCE	52
15. PRESENTATION DES ACTIONS MENEES PAR LES EQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUTAIRES ET STRUCTURES SOUTENUES PAR CAEN LA MER AU SEIN DES TERRITOIRES RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	53
16. PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU QUARTIER DU CHEMIN VERT.....	59
17. ETAT DES LIEUX DES ATOUTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMERATION	60

1. Orientations "Politiques" de chaque signataire

L'Etat

Dans les quartiers politique de la ville, une famille sur trois vit dans la pauvreté. Le chômage des jeunes y est deux fois plus élevé que sur le reste du territoire et la confiance en l'avenir s'en trouve particulièrement altérée.

Face à ces défis, la politique de la ville ne peut se résumer à une politique limitée aux seuls quartiers. Elle doit devenir une politique de cohésion urbaine qui traite ensemble les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti. Cette politique mobilise d'abord les moyens des politiques de droit commun et agit au niveau intercommunal, pour transformer le cadre de vie, arrimer les quartiers prioritaires aux dynamiques des agglomérations et favoriser les mobilités.

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé les principes de cette nouvelle politique de la ville et les contrats de ville 2014-2020 en sont le cadre d'action.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants.

Les contrats de ville de nouvelle génération succèdent aux contrats urbains de cohésion sociale et constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

Ce contrat de ville est fondé sur les principes suivants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Il est organisé en trois piliers :

- **Un pilier « cohésion sociale »** avec pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Un investissement supplémentaire sera porté sur la petite enfance, l'éducation, la prévention de la délinquance, la santé, la culture et le développement des activités physiques et sportives. Cette orientation organisera une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de lutte contre les discriminations. Il prévoira les mesures de soutien aux associations de nature à les faire bénéficier du « choc de simplification ».
- **Un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »** dans l'objectif d'une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants. Le contrat de ville programmera les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Cette orientation détaillera les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre

la police et la population sur les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain, déterminera les objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale et intégrera les conventions d'application signées ultérieurement avec l'ANRU.

- **Un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »** avec pour objectif la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes. Les contrats de ville assureront la présence de pôle emploi et des missions locales, mobiliseront de manière quantifiée les contrats aidés et les aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers et développeront le soutien à l'entrepreneuriat ; Ce pilier pourra mobiliser les engagements financiers de la Caisse des Dépôts, ceux du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) et l'intervention de l'EPARECA en faveur du développement économique et commerciale.

La Communauté d'agglomération Caen la mer

Caen la mer comprend aujourd'hui 35 communes, qui rassemblent 243 000 habitants au 1er janvier 2012.

Ses compétences et son territoire étendu offrent un espace de solidarité à ses habitants, qui résident, travaillent, étudient, pratiquent leurs loisirs dans les mêmes lieux.

Caen la mer doit soutenir les communes qui ont sur leur territoire des quartiers qui concentrent des difficultés afin qu'elles offrent à leurs habitants un niveau d'équipements et de services qui répondent pleinement à leur besoin.

La politique de la ville « politique de solidarités territoriales », doit s'exercer in fine au bénéfice de ces habitants pour protéger les populations les plus fragiles et réduire les inégalités territoriales.

La définition des orientations communautaires se fait l'écho de l'affirmation du fait communautaire en matière de politique de la ville sur le territoire de Caen la mer et s'appuie sur :

- le constat de l'accroissement des difficultés sociales
- la volonté d'une prise en compte renforcée des plus vulnérables
- la nécessité d'une coordination accrue et d'articulation entre les différents dispositifs
- la volonté de rendre ces territoires plus attractifs

L'agglomération mobilise ses compétences de droit commun dans les domaines de l'emploi, l'habitat, le cadre de vie, le sport et la culture.

Caen la mer mobilisera des fonds européens au travers de l'Investissement Territorial Intégré (ITI). En tant que chef de file, la communauté d'agglomération assurera un rôle de pilotage partagé avec l'Etat et de coordination afin de faire vivre ce contrat tout au long des 5 prochaines années. Caen la mer s'appuie sur l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole pour disposer d'un outil de connaissance du territoire. L'intégralité des travaux réalisés par l'AUCAME est partagée avec l'ensemble des partenaires.

La Ville de Caen

La Ville de Caen compte 5 quartiers retenus dans la géographie prioritaire suite à la réforme de la politique de la ville. Ce nouveau périmètre englobe 15 310 caennais dont 60% du revenu médian annuel ne dépasse pas 11 500€ (indicateur de précarité). Le quartier de la Guérinière affiche le taux de chômage le plus élevé de Basse-Normandie et son indicateur de précarité se situe à plus de 4 000€ inférieur au seuil fixé. La concentration de difficultés sur ces territoires nécessite une mobilisation et une convergence des politiques publiques en direction des habitants de ces quartiers. La Ville de Caen, depuis de nombreuses années, mobilise des moyens importants en direction de ces territoires (agents de développement social urbain, Pôles de Vie des Quartiers, médiateurs...) et compte bien entendu poursuivre cette démarche afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en direction de ces habitants.

La ville de Caen définit trois enjeux fondamentaux pour le devenir des quartiers prioritaires : les enjeux de centralité et d'attractivité, d'ouverture et de cohésion sociale. Chacun d'eux trouve sa justification au regard des problématiques dégagées par les diagnostics partagés de ces territoires.

- **Doter les quartiers d'une centralité et d'une nouvelle attractivité :**

Cet enjeu se décline à deux niveaux : contribuer d'une part à apporter aux habitants du quartier un cœur regroupant activités, équipements et commerces et contribuant à la convivialité et la rencontre. D'autre part, modifier les espaces publics, amener des activités, proposer d'autres formes d'habitat, assurer l'articulation avec l'existant permettra d'apporter un changement d'image, une nouvelle attractivité favorisant la venue de personnes extérieures.

- **L'ouverture**

Travailler les liaisons inter-quartiers mais également avec les communes limitrophes. L'enclavement d'un quartier constitue un handicap majeur pour ses habitants, un enfermement et un isolement, signes de fragilité.

L'ouverture d'un quartier passe par la modification de sa trame viaire, la création de cheminement piétonnier ou cycliste, de lignes de transport en commun (Bus, tram). En effet, il est essentiel de reconsidérer le quartier prioritaire non plus comme la limite de la ville mais en lien avec les autres territoires en périphérie. Ce postulat permet de reconsidérer la capacité d'attractivité des quartiers prioritaires.

- **La cohésion sociale**

Le dernier enjeu majeur pour les quartiers est celui de la cohésion sociale.

L'isolement des personnes, toutes générations confondues, l'augmentation des personnes fragilisées par leur situation personnelle et/ou professionnelle sont aussi des indicateurs récurrents des professionnels du secteur social.

Chaque action en direction des publics les plus fragilisés contribue dès lors à œuvrer en faveur d'une meilleure cohésion sociale.

Pour construire un véritable projet de développement territorial qui s'inscrive dans le long terme, il doit nécessairement s'appuyer sur les actions déjà existantes sur le territoire et fédérer l'ensemble

des partenaires du quartier autour d'objectifs partagés pour permettre à chaque acteur, en fonction de sa place et dans le respect des prérogatives de chacun, d'être partie prenante du projet.

Des principes à poursuivre :

- La construction d'un véritable projet de développement territorial en permettant une mise en synergie des actions déjà existantes et en fédérant les partenaires institutionnels et associatifs du quartier.
- La consolidation d'un processus collectif durable.
- La mise en œuvre de choix opérationnels mieux ajustés aux besoins et aux évolutions du quartier.
- La volonté de redynamiser le tissu associatif local.
- La participation des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

La Ville d'Hérouville-Saint-Clair

La ville d'Hérouville Saint-Clair a connu une évolution de ses caractéristiques sociales et économiques nécessitant une politique sociale et urbaine spécifique. C'est pourquoi la Ville d'Hérouville Saint-Clair a mis en œuvre sur son territoire la quasi-totalité des dispositifs de la politique de la ville.

Aujourd'hui, la Ville d'Hérouville Saint-Clair s'inscrit pleinement dans les objectifs partagés du contrat de ville de l'agglomération caennaise, et mobilise plus que jamais ces politiques à destination de ses habitants les plus vulnérables afin d'améliorer leurs conditions de vie et de réduire les inégalités liées au cadre de vie, à l'accès à l'emploi et à la réussite éducative.

Les enjeux pour les quartiers prioritaires du territoire hérouvillais doivent s'inscrire dans une logique de développement durable des quartiers et de proximité avec les habitants.

La cohésion sociale avec notamment comme objectif de développer les solidarités entre les générations, le lien social dans les quartiers, l'éducation et le soutien à la parentalité.

L'amélioration du cadre de vie avec l'implication des habitants et la poursuite du développement urbain avec comme objectifs :

- Conforter l'attractivité du nouveau centre-ville, notamment son dynamisme économique et son rayonnement culturel
- Lutter contre les déséquilibres sociaux/urbains observés en frange du périmètre ANRU 1
- Ouvrir les quartiers entre eux et les relier davantage au centre-ville
- Poursuivre la diversification du parc de logement et accroître les possibilités de parcours résidentiels
- Accroître l'attractivité résidentielle et améliorer l'image des quartiers
- Consolider l'offre d'équipements structurants, adaptés aux attentes des publics notamment des quartiers prioritaires : offre de formation, d'emploi et culturelle
- Optimiser et renforcer la démarche de Gestion Urbaine de Proximité

- Le développement économique et l'emploi en maintenant l'attractivité et la dynamique économiques de la ville et de ses quartiers tout en développant une politique d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle de proximité.

La ville de Colombelles

Si la ville compte officiellement 5 764 habitants (INSEE 2012), on estime à 7 000 habitants la population réelle. D'ici au terme de son projet de développement de l'habitat Colombelles devrait dépasser le seuil des 8000 habitants.

Colombelles se présente comme une ville en forte mutation depuis la fermeture de l'Usine Sidérurgique de Normandie (SMN) qui occupait un site de 300 hectares et comptait plus de 7000 employés jusqu'aux années 1990.

Fortement marqué par la disparition de cet élément structurant de la commune en 1993, la ville se trouve face à un défi majeur : se renouveler en profondeur, accueillir de nouvelles populations, tout en accompagnant les habitants du centre-ville (comprenant le quartier prioritaire) encore fortement ancrés dans un contexte post-industriel.

Depuis quinze ans, ce travail de transition a été pensé par la municipalité autour d'interventions publiques fortes et grâce au concours de multiples partenaires :

- Le renouvellement urbain (ANRU 1) du centre-ville ainsi que la politique de développement de l'habitat (1300 logements) organisée autour de deux nouveaux quartiers émergents : Jean Jaurès (ZAC communautaire) et Libéra (ZAC Communale).
- Le renouvellement de la politique culturelle via, notamment, la construction en 2011 de la médiathèque Le Phénix elle-même conçue comme un lieu de rencontre autour d'un projet scientifique et culturel donnant une place importante aux publics en situation de précarité.
- La refonte complète du système et du tissu éducatif local entreprise à la fin de l'année 2012.
- La reconversion de l'ex site SMN qui se présente aujourd'hui comme un pôle stratégique de développement économique à l'échelle de l'agglomération.

En 2014, la refonte de la géographie prioritaire a replacé le centre-ville de manière un peu élargi au cœur de la Politique de la Ville. Les évolutions de cette géographie ont notamment permis d'objectiver les phénomènes observés de disqualification des franges du périmètre retenu dans le cadre du programme de renouvellement urbain. Ce dernier étant en cours d'achèvement, la ville a choisi de construire son Plan Stratégique Local autour de trois axes :

- La Gestion Urbaine de Proximité

- La politique de peuplement des logements sociaux
- La refondation de la politique éducative locale

L'accès à l'emploi, l'amélioration du cadre de vie et la réussite éducative des jeunes ont été récemment affirmés comme les trois piliers de l'action municipale. Le souci d'un développement équilibré en phase avec le profil et aspirations des Colombellois constitue un fil rouge structurant de cette action.

La Ville de Colombelles s'inscrit donc pleinement dans les objectifs et la philosophie du Contrat de Ville de l'agglomération Caennaise et mobilise toutes ses ressources en ce sens.

La Ville d'Ifs

La Ville d'Ifs est impliquée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre de la politique de la ville aux côtés d'autres communes et de partenaires.

Cet engagement dans cette politique partenariale au profit des quartiers et populations fragilisés a tout d'abord été formalisé avec la signature du Contrat de Ville 2000-2006 de l'agglomération caennaise en 2000 et, en 2001, de la convention-cadre du Grand Projet de Ville (G.P.V.) Caen/Hérouville-Saint-Clair/Ifs. Cette implication s'est poursuivie au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération caennaise, d'un protocole de programmation du Projet de Rénovation Urbaine d'Ifs (opération dite « isolée ») et du projet de territoire de Caen la mer au titre de sa Politique de Solidarités Territoriales.

Troisième ville de l'agglomération caennaise avec plus de 11000 habitants, la Ville d'Ifs constitue un centre secondaire de cette agglomération dans sa partie Sud. Avec notamment la tête de réseau Sud de la ligne de tramway et son positionnement à la croisée du boulevard périphérique et de la RN158 (débouché de l'A88), la ville d'Ifs occupe une position stratégique de « porte d'entrée » Sud de l'agglomération urbaine. Au-delà, elle s'inscrit dans une organisation urbaine spécifique de cette partie Sud de l'agglomération caennaise : au nord et à l'est, le tissu urbain d'Ifs est contigu des quartiers caennais de la Guérinière et de la Grâce-de-Dieu, quartiers prioritaires du Sud de la ville de Caen ; à l'ouest, le territoire communal est limitrophe de la commune de Fleurysur-Orne avec notamment la ZAC des Hauts de l'Orne, zone d'habitat communautaire appelée à connaître une urbanisation conséquente dans les années à venir (environ 1800 logements prévus), ainsi que la zone d'activités Normandika en cours d'aménagement et de commercialisation.

La ville d'Ifs a connu un développement très conséquent dans les années 1990 et au début des années 2000 ; celui-ci s'est traduit par une croissance démographique exceptionnelle (la commune compte aujourd'hui plus de 11 000 habitants contre environ 9200 en 1999 et 4600 en 1975), la création de zones d'activités, de nouveaux quartiers d'habitat et l'implantation d'équipements publics. Ce développement urbain répondait à un schéma d'aménagement d'ensemble et la création des nouveaux quartiers contribuait notamment au rééquilibrage du logement social : les

quartiers de l'Europe et du Canada situés à l'Est du bourg comptent environ 2/3 de locatif social et le quartier du Hoguet environ 50%. Cette évolution a induit une recomposition complète de la structure sociodémographique de la commune et la ville doit de fait agir sur des problématiques socio-urbaines persistantes. Le développement qu'a connu la commune s'est effectué en recherchant une certaine mixité ; ainsi, les difficultés et problématiques ne sont pas concentrées sur un quartier spécifique mais sont diffuses sur différents secteurs du territoire communal (notamment sur les quartiers de l'Europe, du Canada et du Hoguet mais également sur le quartier de la Plaine enserré entre la Guérinière et la Grâce-de-Dieu).

Avec la réforme de la géographie prioritaire induite par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la ville d'Ifs relève dorénavant pour l'Etat des « territoires de veille active » ; elle reste pleinement intégrée au projet de territoire de solidarités territoriales, support de la contractualisation au titre du Contrat de Ville 2015-2020. Face aux problématiques persistantes auxquelles elle est confrontée pour une meilleure intégration des populations et quartiers fragilisés dans un contexte socio-économique difficile, la ville entend poursuivre et parfaire la dynamique qu'elle a engagée en l'adaptant à l'évolution ou à la persistance des besoins repérés. Afin d'apporter de réelles réponses cohérentes et structurantes, cette dynamique doit continuer de s'inscrire dans une dimension partenariale (notamment avec les partenaires de droit commun) et intercommunale forte, prenant en compte les équilibres et cohérences indispensables entre territoires prioritaires et de « veille active », pour le bien-vivre ensemble à l'échelle de l'agglomération.

Pour ce faire, la mobilisation des moyens de droit commun de l'Etat (notamment en matière d'emploi, d'éducation,...), tel que le prévoit la loi du 21 février 2014 pour les territoires de veille active, jouera un rôle essentiel afin, aux côtés de l'engagement d'autres partenariats spécifiques, de préserver des démarches qui font sens par rapport aux difficultés des habitants et des quartiers.

Pour répondre aux enjeux du projet de territoire de solidarités territoriales et aux besoins identifiés, la Ville d'Ifs entend donc parfaire la dynamique de développement social urbain initiée, autour d'un certain nombre d'axes d'intervention : développement économique, parentalité, réussite éducative, cadre de vie, etc.

La Ville de Fleury sur Orne

La commune de Fleury sur Orne rassemble en 2015, 4500 habitants environ, 37% de logements sociaux. La mixité sociale réelle ne doit pas occulter les difficultés rencontrées par une partie de sa population.

La ville entre dans une phase de forte extension. En effet, sur son territoire, elle prévoit avec l'Agglomération et Normandie Aménagement la construction de près de 1800 logements d'ici à 20 ans avec les quartiers des Hauts de l'Orne qui se traduira par une augmentation importante de la population communale.

Actuellement, la commune s'étend essentiellement entre l'Orne et la route d'Harcourt; l'urbanisation future devrait voir se développer la partie « est » du territoire. La route d'Harcourt –

artère principale et entrée sud de l'agglomération – qui constitue aujourd'hui une frontière devra devenir une couture entre la ville urbanisée et son extension.

Pour la ville, l'enjeu est donc social : intégrer les nouveaux habitants sans oublier ni léser les anciens.

Aussi, trois champs de réflexion sont donc identifiés pour préciser le point de vue, ouvrir au questionnement et porter des propositions :

- Assurer la cohésion sociale, favoriser les lieux et temps de rencontre, intégrer les nouveaux habitants ;
- Valoriser l'identité de chacun, donner une place à tous, soutenir les familles dans la difficulté à harmoniser la vie sociale ;
- Ouvrir des droits dans l'espace public comme dans l'espace privé, favoriser la coopération entre les habitants.

Ces réflexions sont le fruit de l'expérience locale, sont partagées, et s'alimentent dans l'action.

Ainsi, la ville de Fleury-sur-Orne intègre plusieurs dispositifs d'agglomération et collabore avec ses partenaires pour mener à bien des actions intercommunales.

La Ville de Saint Germain la Blanche Herbe

La commune de Saint Germain la Blanche Herbe est une commune de 2490 habitants.

Son territoire, divisé par le boulevard périphérique est formé :

- -du centre bourg, en prolongement de la Maladrerie et du Chemin Vert sur Caen,
- -un quartier d'habitat vers le site de l'Abbaye d'Ardenne,
- -du hameau de Franqueville, situé au centre d'une plaine agricole

Outre un pourcentage important de logements sociaux, et 36 % de précarité, la composition des foyers fait apparaître :

- un taux élevé de familles monoparentales
- 20 % de la population en dessous de 28 ans –dont 11 % de à 14 ans
- 31 % de chômage chez les actifs de 15-24 ans

Le territoire communal est entré dans une nouvelle dynamique et, s'appuyant sur les besoins repérés au démarrage du précédent contrat ville, poursuit son développement de territoire par la construction d'un quartier d'habitat et l'amélioration du cadre de vie.

C'est ainsi que grâce au développement des collaborations entre les différents partenaires, des démarches ciblées ont permis d'initier de nouvelles réponses, coordonnées entre elles.

Mais confronté aux problématiques spécifiques des territoires en mutation, nous devons rester vigilants et développer les réseaux existants pour répondre aux besoins exprimés.

Notre Volonté :

- Accompagner les évolutions amorcées, tant au niveau du lien social que de l'habitat, en l'impulsant de nouvelles dynamiques de quartier permettant la rencontre et impliquant durablement les habitants.
- Agir en faveur de la réussite éducative, en matière de petite enfance / enfance / jeunesse
- Adapter les réponses de droit commun pour prendre en compte des besoins et des spécificités du territoire ; adapter la mutation urbaine par un aménagement des espaces communs
- conforter les initiatives existantes et prendre appui sur la richesse associative pouvant être un relais sur le lien social et la citoyenneté.

La Région Basse-Normandie

Depuis 2004, la Région est engagée en matière de politique de la ville au travers notamment de l'appel à projets « Réinventons la Ville » et a été signataire des 13 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014, qui couvraient 49 quartiers prioritaires et représentaient 10% de la population régionale (en moyenne plus jeune).

La Région est également signataire d'une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) qui l'a engagée en 2007-2013 à hauteur de 47,5 M€, ce qui a permis, entre autres, une intervention dans les quartiers de priorités régionale et locale. L'intervention locale a permis de faire émerger des réflexions sur des quartiers qui n'auraient pas été soutenus autrement alors même qu'ils cumulent des problèmes de pauvreté, d'exclusion sociale et des indicateurs de gestion locative alarmants (vacance de logements, rotation, impayés...). Des études ont ainsi pu être menées sur les quartiers du Chemin Vert à Caen, Jacques Prévert à la Ferté-Macé, la Vallée d'Auge à Argentan ou encore Blaizot à l'Aigle.

En 2014, la Région a réaffirmé son intervention en matière de politique de la ville en adoptant lors de l'Assemblée Plénière des 20 et 21 février 2014 une politique pérenne à destination des associations œuvrant dans les quartiers urbains en forte difficulté sociale : « la Région dans tous ses quartiers¹ ».

Au-delà de ces politiques spécifiques, la Région intervient également dans les quartiers, comme sur le reste du territoire, au travers de ses compétences : développement économique, emploi et formation professionnelle, culture, sports, foncier, habitat...

Enfin, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020, un volet spécifique est consacré à la politique de la ville avec les contrats de ville et l'ANRU.

La Région, signataire des contrats de ville, propose d'y intégrer pour chaque territoire d'une part, ses dispositifs spécifiques (« la Région dans tous ses quartiers » et « rénovation urbaine ») et, d'autre part, les différents dispositifs des politiques sectorielles (développement économique, emploi, formations, politique éducative, foncier, logement, culture, sport...) et la mobilisation de FEDER, FEADER et FSE via les contrats d'agglomération.

¹ Annexe : Règlement de la Région "la Région dans tous ces quartiers"

Le dispositif « la Région dans tous ses quartiers » - 200 000€/an en fonctionnement²

Ce dispositif a été adopté lors de l'Assemblée Plénière des 20 et 21 février 2014 et s'adresse aux associations intervenant dans les quartiers urbains en fortes difficultés sociales³.

L'intervention de la Région en matière de rénovation urbaine⁴

Le dispositif régional de rénovation urbaine 2015-2020 (800 000€/an) vise à accompagner les villes et agglomérations dans la revalorisation de leurs quartiers ciblés par la géographie prioritaire de l'Etat 2014-2020, au-delà des sites ayant déjà bénéficié d'un programme de rénovation urbaine entre 2004 et 2013.

Il repose sur la mise en place de projets de revalorisation, dépassant une logique d'interventions ponctuelles et de quartier isolé. Cette démarche implique la réalisation de diagnostics préalables, permettant aux villes ou agglomérations d'élaborer un projet urbain reposant sur les éléments de connaissance du quartier. Un programme opérationnel devra être défini, sur la base du diagnostic réalisé. Ainsi les opérations éligibles pourront concerner : l'ingénierie de projet, la construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics à finalité sociale, la résidentialisation des immeubles d'habitat social ou encore l'aménagement d'espaces publics.

Ce dispositif pourra intervenir en complément du programme national de l'ANRU ou pour les sites d'intérêt régional retenus par l'Etat et ciblés dans le Contrat de Projet Etat – Région (CPER).

La mobilisation des politiques régionales au profit des territoires urbains

Au-delà de la mobilisation de crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, la Région intervient dans les quartiers en exerçant ses compétences de droit commun. Celles-ci concernent notamment la mise en œuvre d'actions de formation professionnelle et d'accès à l'emploi visant à améliorer la capacité d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi jeunes et adultes en particulier ceux de longue durée. Des dispositifs régionaux seront ainsi orientés en priorité vers les quartiers et publics prioritaires.

En toute hypothèse, l'intervention de la Région, qu'elle concerne la mobilisation de crédits spécifiques à la politique de la ville ou de droit commun, sera exclusivement ciblée sur les politiques préalablement définies par ses organes délibérants, et chaque projet qui lui sera présenté devra non seulement répondre aux critères d'éligibilité des règlements régionaux ad hoc mais être soumis à l'approbation de sa Commission Permanente.

• Pilier cohésion sociale

La mise en œuvre des politiques régionales en faveur de la santé (actions de prévention, accès aux droits...), de l'éducation, avec notamment la lutte contre le décrochage scolaire, du développement

² Annexe : Règlement de la Région, dispositif de rénovation urbaine

³ Les thématiques retenues : santé, aide à la revalorisation personnelle, professionnelle et sociale, habitat durable, culture et sports. Une aide plafonnée à 10 000€ peut être accordée à chaque porteur de projet retenu pour une durée de réalisation comprise entre 6 et 36 mois. Chaque structure ne peut présenter qu'un seul projet par an. Il n'y a pas de date de limite de dépôt, l'instruction se fait au fil de l'eau. Il est proposé de maintenir ce dispositif et de le laisser ouvert aux communes sortantes de la géographie prioritaire de l'Etat.

⁴ Annexe : Règlement de la Région, dispositif de rénovation urbaine

durable, de la mobilité, de la culture, de la jeunesse et des sports sera encouragée dans les quartiers prioritaires.

- **Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Les quartiers prioritaires des contrats de ville ont une concentration importante de logements sociaux. Aussi une attention particulière sera portée aux projets portés par les bailleurs sociaux sur ces territoires. Les dispositifs en faveur du logement social, et le FORES en particulier pourront être sollicités pour la réhabilitation ou la construction de logements sociaux. Les outils opérationnels développés par l'Établissement Public Foncier de Normandie et la Région seront également mis à disposition des collectivités afin de répondre aux enjeux d'aménagement des quartiers (fonds de minoration foncière, fonds friche...).

- **Pilier développement économique et emploi**

En tant que chef de file de l'économie et de la formation professionnelle, la Région mobilisera sur les quartiers prioritaires l'ensemble de ses dispositifs en faveur de l'économie (soutien à la création au développement ou à la reprise d'entreprise, projets d'économie sociale et solidaire...), et de la formation (programme Qualif, aides aux emplois d'avenir, Esp'OIR, ELANS...). Une coordination est également mise en place entre la mise en œuvre des contrats de ville et l'animation territoriale sur l'emploi et la formation. Les Comités Opérationnels Territoriaux Economie Emploi Formation (COTEEF) sont ainsi sollicités pour assurer cette coordination et faire émerger des projets structurants sur les territoires.

La mobilisation des fonds européens

Le 13 février 2013, l'Association des Régions de France et le ministère délégué à la ville ont signé une convention cadre pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville dont l'objectif est de mobiliser et cibler les fonds européens sur les quartiers qui en ont le plus besoin. Les Régions se sont engagées à consacrer 10% des fonds européens FEDER aux quartiers prioritaires. En Basse-Normandie, le conseil régional, autorité de gestion des fonds structurels propose à six agglomérations (Caen la mer, Lisieux, Cherbourg, Saint-Lô, Alençon, Flers) de mettre en œuvre l'outil de la commission européenne « Investissement Territorial intégré (ITI) ». Un appel à projets a été lancé en juillet 2014. Les agglomérations pourront au travers de leur stratégie de territoire mobiliser du FEDER pour des opérations à destination des quartiers prioritaires. Les axes proposés par la Région sont les suivants : réhabilitation du logement social, reconversion des friches, le numérique, le développement économique et la mobilité.

Le FSE pourra être mobilisé plus particulièrement pour les publics prioritaires de la politique de la ville.

Le FEADER pourra être mobilisé, au travers de l'approche territoriale LEADER, pour l'accompagnement des projets répondant aux grandes priorités du FEADER, hors agglomérations de Caen et Cherbourg.

Information complémentaire : Centre de ressource et Observatoire des Quartiers

Au cours de l'année 2014, l'Etat, la Région et le Comité Régional de Coordination de l'Observation médico-sociale, sociale et de santé (CRCOM3S) ont proposé la création d'un observatoire des quartiers à l'échelle bas-normande. Les objectifs sont de mutualiser les connaissances et les

données sur ces quartiers défavorisés et d'appuyer les territoires urbains dans leurs démarches d'observation et de prospective des quartiers en difficulté.

Ce nouvel outil repose sur l'application de la Région SISTER qui centralise des données statistiques localisées et permet de réaliser facilement des cartographies, d'extraire des données et de réaliser des portraits de territoires à l'échelle des quartiers (IRIS)⁵.

Le Conseil départemental du Calvados

Ses compétences fortes en matière d'action sociale lui permettent d'agir en proximité en direction des publics les plus fragilisés.

Le département du Calvados interviendra donc en mobilisant son expertise, ses moyens humains et financiers dans les domaines de la solidarité, de l'insertion, du soutien aux jeunes. Il mobilisera ses politiques de droit commun d'ores et déjà en place et rendra lisible l'action du Département en direction des quartiers prioritaires et territoires de veille.

Concernant la solidarité, le Conseil départemental poursuivra son action sur plusieurs axes :

- le soutien aux publics fragiles (enfants, familles monoparentales, personnes âgées, personnes en situation de handicap) à travers des actions d'aide à la parentalité, de lutte contre l'isolement, de prévention,...
- la lutte contre les discriminations qui altèrent la cohésion sociale et accentuent les phénomènes d'exclusions des habitants des quartiers,
- le développement du bien vivre ensemble, par des interventions éducatives et ou d'insertion sociale,
- la réussite des jeunes à travers des projets individuels ou collectifs d'accompagnement et d'accès à l'autonomie (formation, mobilité, logement,...).

Le nombre de professionnels intervenant par circonscriptions d'action sociales est déjà calculé en fonction du public nécessitant potentiellement des interventions : bénéficiaires des minima sociaux, du RSA, familles monoparentales, jeunes de 0 à 6 ans, de moins de 21 ans...

Ce sont ainsi 67 professionnels, qui interviennent sur les quartiers politique de la ville (hors Colombelles) au sein de 5 centres médico-sociaux.

Les actions d'insertion sont particulièrement établies, suivies et évaluées au regard du Programme Départemental d'Insertion (PDI).

Concernant le soutien à l'emploi, l'insertion et le développement économique :

- La réduction du taux de chômage des habitants des quartiers prioritaires avec des politiques d'aide à l'insertion professionnelle, des mesures en faveur de la réduction de freins périphériques à l'emploi, d'aide à l'entrepreneuriat,...

⁵ <http://www.crcom3s.org> - <https://sister.crbn.fr>

- L'aide aux entreprises par un soutien financier notamment aux très petites entreprises, un accompagnement dans la reprise d'entreprises, la promotion de la création d'entreprises,...
- La valorisation de l'économie sociale et solidaire par le biais d'aides aux structures
- Le département est l'interlocuteur privilégié des collectivités et porteurs de projet dans l'accession aux fonds européens (FSE).

La Caisse des dépôts

La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'État et la Caisse des Dépôts 2014-2020⁶, du 18 juin 2014, précise les engagements de la Caisse des Dépôts en lien avec l'État et les collectivités locales. À cet effet, la Caisse des Dépôts réserve une enveloppe de fonds propres de 400 M€, répartie ainsi :

- 10 M€ sous forme de crédits affectés au fonctionnement de l'ANRU,
- 90 M€ sous forme de crédits d'ingénierie, notamment au titre des contrats de ville,
- 300 M€ pour le développement économique, la cohésion sociale et la transition écologique des quartiers prioritaires (250 M€ d'investissements en fonds propres ciblés dans des projets immobiliers à vocation économique et 50 M€ de fonds propres dédiés à l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires).

C'est dans ce cadre que la Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération Caen la Mer.

La Caisse des Dépôts interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du fonds d'épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

Le volet urbain du contrat de ville : la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...)

⁶ Source : convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des dépôts 2014-2020.

- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

Le volet logement : l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

La transition écologique et l'environnement : la Caisse des Dépôts pourra accompagner des autorités organisatrices de transport et de mobilité dans leurs réflexions pour le désenclavement des quartiers. Elle soutiendra également le développement numérique dans ces territoires prioritaires. Enfin, elle pourra intervenir pour la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé des quartiers.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados

Politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants, la politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la branche Famille dans le cadre des engagements pris dans sa Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) pour la période 2013 à 2017 (mixité sociale, prévention des discriminations, rééquilibrage territorial, etc.).

Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont recensés au sein de la convention nationale et font l'objet de la circulaire du 04 février 2015.

Elle intervient essentiellement dans les domaines des affaires sociales, de la santé, de l'emploi, de la parentalité et de la cohésion sociale. Ces prérogatives lui permettent d'assurer des actions ciblées en direction des quartiers prioritaires.

➤ **L'implantation des centres socio-culturels au sein des quartiers est un réel atout :**

Conformément aux engagements de la Cog 2013-2017 et aux règles définies par la CNAF sur ce secteur, l'action de la CAF s'appuie sur ces équipements. Au côté des autres partenaires, la CAF est présente au sein des réseaux d'acteurs afin d'agir dans ces différents domaines, apporter son expertise et connaissance du public, favoriser la participation des habitants⁷.

➤ **La CAF est un acteur qui peut agir dans différents domaines :**

En matière d'accueil des jeunes enfants

Pour la lutte contre les inégalités sociales, la circulaire prévoit un objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Le fonds "publics et territoires" peut être mobilisé pour des projets conduits en lien avec la politique de la ville.

Ce fonds comporte six axes d'intervention possibles : l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents, la prise en compte des problématiques territoriales des équipements et services d'accueil, la prise en compte des difficultés structurelles rencontrées par des établissements, l'accompagnement des démarches innovantes.

L'axe 2 de ce fonds a pour objectif de soutenir plus spécifiquement les familles confrontées à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité (monoparentalité, etc.).

Les actions de remobilisation sociale

La CAF met en place des modules de remobilisation au sein des équipements sociaux en gestion directe et mobilise du FSE sur ces modules. Ces actions sont directement portées par les centres sociaux des territoires cibles : Grâce de Dieu, Guérinière, Pierre Heuzé, Folie Couvrechef.

L'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité

Les CAF développent une offre territoriale diversifiée de services et d'actions de soutien à la parentalité : lieux d'écoute et de partage d'expérience, lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement à la scolarité, médiation familiale, aide aux vacances des familles, offres de service des travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social).

Si le développement de ces offres de services s'adresse à toutes les familles, une attention particulière au taux de couverture et à la diversité des offres proposées dans les quartiers de la politique de la ville sera apportée. Les dispositifs de soutien à la parentalité dont le Reaap seront mobilisés⁸.

L'offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles

Cohésion sociale par l'aide aux familles et l'animation de la vie locale

⁷Annexe : carte : localisation des équipements de la CAF à Caen

⁸ Pour rappel, en 2014, la Caf a validé et financé lors du comité de pilotage 25 actions pour Caen à hauteur de 144 600 € et 5 actions pour Hérouville à hauteur de 47 900 €, soit un total de 30 actions pour 192 500 €.

L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, mais aussi le renforcement des liens sociaux et de la cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenu par les CAF (plus de la moitié des centres sociaux mènent des actions de démocratie de proximité, d'intégration des habitants et se saisissent de la question des discriminations⁹.

Dans ce cadre, les CAF s'appuient et financent principalement des centres sociaux et espaces de vie sociale¹⁰.

Les associations œuvrant dans les quartiers prioritaires ou pour les habitants de ces quartiers sont un maillon essentiel à la mise en œuvre du contrat de ville car elles sont complémentaires et constituent des relais de la participation, mobilisation et insertion des habitants. À ce titre, le maintien et le caractère pluriannuel du soutien financier apporté aux associations les plus engagées en faveur de ces quartiers et de leurs habitants seront privilégiés par la CAF¹¹.

Les bailleurs sociaux

Les organismes d'HLM disposent de connaissances et compétences importantes en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. Leur ancrage territorial se traduit par une connaissance approfondie des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers et de certaines résidences, des projets de ville et des habitants.

Les organismes partagent l'enjeu du contrat de ville du territoire de Caen la mer relatif à l'attractivité des quartiers de la politique de la ville afin de favoriser le bien-vivre ensemble au sein des quartiers et de poursuivre le renouvellement et l'adaptation du parc de logements à son occupation.

Ils jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers en développant des actions dans le cadre des orientations du contrat de ville, notamment pour :

- L'amélioration de la qualité et du cadre de vie
- Les équilibres de peuplement et la mixité sociale
- La qualité de service rendu
- La diversification de l'offre et la rénovation urbaine.

Les bailleurs contribuent également au développement économique, l'emploi et l'insertion au sein des territoires.

⁹ Résultats issus de l'enquête observatoire Senacs 2014 (données 2012).

¹⁰ En 2013, 78% des centres sociaux urbains étaient implantés dans un quartier politique de la ville ou accueillait des habitants vivant sur ces territoires. 3 441 personnes différentes ont fréquenté 8 de ces structures socio-éducatives en gestion directe ou associative (Chemin Vert, Grâce de Dieu, Guérinière, Pierre Heuzé, Calvaire Saint-Pierre, Chemins de Traverses, Clemenceau, Hérouville Saint-Clair).

¹¹ Pour rappel, en 2014, la Caf du Calvados a attribué des subventions pour les associations des quartiers prioritaires pour un total de 73 300 €. En 2013, les montants mobilisés par la Caf du Calvados en direction du territoire de Caen la mer s'élève à 6.032.851 au titre du droit commun et à 2.376.602 € dédiés aux subventions locales.

Une part très majoritaire des engagements des organismes dans la mise en œuvre du contrat de ville fera l'objet de contractualisations : conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) par quartier, conférence intercommunale du logement, convention intercommunale de mixité sociale et convention ANRU.

Les chambres consulaires

Conformément à l'application de la circulaire n° 5619/SG du 30 novembre 2012 relative à l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers prioritaires, la Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme et le Ministre délégué chargé de la Ville s'engagent au sein d'une convention à renforcer leurs moyens et leur action en faveur des territoires relevant de la politique de la ville. Les principaux axes développés au sein de cette convention vise à :

- développer l'entrepreneuriat et les initiatives économiques dans les quartiers,
- favoriser la diversité fonctionnelle en renforçant l'offre de commerces,
- mieux impliquer les partenaires économiques dans le développement économique local – infra communal

Dans ce cadre, cette convention prévoit la mobilisation des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des Chambres Régionales et/ou Départementales des métiers de l'artisanat en tant que signataires des contrats de ville.

Localement, une offre économique riche (dispositifs et structures) existe sur le territoire de la Communauté d'agglomération Caen la mer et plus spécialement dans les quartiers pour accompagner les porteurs de projets, les demandeurs d'emploi et les entrepreneurs.

Afin d'inscrire ces territoires dans la stratégie globale de l'agglomération et pour que cette offre puisse se déployer dans les meilleures conditions dans et pour ces quartiers qui sont des territoires économiques à part entière pourvoyeurs d'emploi, de talents et d'initiative, différents acteurs sont prêts à se mobiliser dont la CCI Caen Normandie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Basse-Normandie (CMAR-BN) pour apporter des réponses aux objectifs stratégiques définis.

Les chambres consulaires déploieront leurs outils et participeront aux actions partenariales qui pourront être développées notamment pour rendre accessible leurs offres respectives sur l'ensemble du territoire comme la promotion de la formation et l'alternance auprès des jeunes ou l'amélioration de l'information des jeunes et des familles sur la diversité des métiers et sur l'apprentissage.

2. Règlement de la Région, dispositif de rénovation urbaine



Dispositif régional de rénovation urbaine 2015-2024

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce dispositif vise à accompagner les villes et agglomérations dans la revalorisation de leurs quartiers ciblés par la géographie prioritaire de l'Etat 2014-2020, au-delà des sites ayant déjà bénéficiés d'un programme de rénovation urbaine entre 2004 et 2013.

Il repose sur la mise en place de projets de revalorisation conçus à l'échelle des quartiers, dépassant une logique d'interventions ponctuelles. Cette démarche implique la réalisation de diagnostics préalables, permettant aux villes ou agglomérations d'élaborer un projet urbain reposant sur les éléments de connaissance du quartier.

Un programme opérationnel devra être défini, sur la base du diagnostic réalisé. Une maquette financière de programmation sera demandée, listant les opérations envisagées et l'implication des différents financeurs. Les subventions accordées dans ce cadre viendront s'ajouter aux financements de droit commun et des financements de la politique territoriale.

Les dispositifs suivants pourront notamment être mobilisés :

- Le FORES, pour la construction ou la réhabilitation de logements sociaux performants ;
- Les fonds dédiés à la politique foncière ;
- Le soutien aux équipements sportifs et culturels.

Une convention récapitulant l'ensemble de l'intervention régionale par quartier prioritaire sera signée, dans le cadre de la mise en place de ce fonds 8 M€ pour 2015-2024.

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires des aides régionales sont les collectivités locales.

Des aides peuvent également être accordées aux établissements publics, bailleurs sociaux et sociétés d'économie mixte, à condition que les opérations s'inscrivent dans un partenariat mené avec les collectivités.

PERIMÈTRES D'INTERVENTION

Les quartiers éligibles sont les suivants :

Dpt	EPCI	Communes concernées	Quartiers reconnus prioritaires
14	Caen la mer	Caen	Chemin Vert
	CC du Pays de Honfleur	Honfleur	Canteloup - Marronniers - Honfleur
	CC Intercom Lisieux-Pays d'Auge-Normandie	Lisieux	Hauteville
50	CC d'Avranches-Mont St Michel	Avranches, Saint-Martin-des-Champs	La Turfaudière
	CA Saint-Lô Agglo	Saint-Lô	La Dollée
	Communauté du Bocage Coutançais	Coutances	Claïres Fontaines
	CU de Cherbourg	Cherbourg-Octeville	Maupas - Hautmanais - Brède du Bois, Foundes - Charcot
61	Argentan Intercom	Argentan	Valée d'Auge
	CA du Pays de Fiers	Fiers	Saint-Michel
	CC des Pays de L'Aigle et de la Marche	L'Aigle	La Madeleine

OPERATIONS ELIGIBLES

- **Ingénierie de projet**

études pré-opérationnelles (diagnostics), assistance à maîtrise d'ouvrage, OPCU (ordonnancement, pilotage, coordination urbaine)

Le taux de participation de la Région s'élève à 50%, dans la limite d'un plafond de subvention de 30 000 €. La Région sera associée à la définition du cahier des charges et au choix du prestataire, pour avis.

- **Construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics à finalité sociale**

Il s'agit d'équipements destinés directement aux habitants des quartiers et concourant à l'amélioration de la qualité de vie : locaux associatifs, équipements socioculturels.

Le taux de participation de la Région s'élève à 25%, dans la limite d'un plafond de subvention de 150 000 €.

- **Résidentialisation des immeubles d'habitat social**

Il s'agit de travaux concernant la délimitation des propriétés suite à un nouveau découpage foncier, les travaux sur les espaces extérieurs, leur accès, les halls en rez-de-chaussée, les espaces de stationnement intérieurs et extérieurs, la sécurisation des sous-sols.

Le taux de participation de la Région s'élève à 25%, dans la limite d'un plafond de subvention de 150 000 €.

Les critères détaillés ci-dessous devront être respectés :

Concertation avec les habitants

Les habitants de l'immeuble concerné ou leurs représentants devront être associés au projet de résidentialisation dès la phase de diagnostic, afin que soit pris en compte leur « savoir d'usage ».

Avant le démarrage des travaux, le maître d'ouvrage devra recueillir l'avis positif d'au moins 50% des locataires de l'immeuble sur le projet d'aménagement. L'impact des travaux sur le quotidien des habitants et leurs charges locatives devra être clairement présenté lors de la consultation.

Gestion du statut des espaces (collectivité/bailleur)

Une convention réglant les modalités de gestion dans le cadre de la résidentialisation devra être signée entre le bailleur et la collectivité avant tout démarrage de travaux. Cette convention devra régir l'ensemble des modalités de gestion suite à la résidentialisation sur :

- Les réseaux EU/EP,
- L'éclairage extérieur,
- L'entretien des espaces verts, des parkings, l'élagage des arbres, l'entretien de la clôture...

- **Aménagement d'espaces publics**

Les opérations éligibles sont les suivantes :

- Les petits aménagements publics concourant à la Gestion urbaine de proximité ;
- Les travaux de voirie de desserte interne ou de désenclavement du quartier ;
- La réfection des voies destinées à entrer dans le domaine public ;
- Les travaux sur les parcs, jardins publics et autres espaces de proximité

En ce qui concerne les voiries, les travaux d'infrastructure de réseaux ne sont pas éligibles.

Le taux de participation de la Région s'élève à 25%, dans la limite d'un plafond de subvention de 300 000 €.

CONDITIONS DE RECEVABILITE DES PROJETS

Les demandes présentées devront répondre aux exigences suivantes :

- Définition d'un projet global de revalorisation du quartier, sur la base d'un diagnostic préalable. Un interlocuteur sera identifié au sein de la collectivité, pour assurer la coordination et l'animation de ce projet.
- Définition d'un programme opérationnel reposant sur le projet de revalorisation du quartier. Une maquette financière sera notamment demandée, listant les opérations envisagées, présentant l'échéancier des opérations et l'implication des différents financeurs.
- Recherche systématique de solutions favorisant la qualité environnementale des projets.
- Recherche systématique de solutions favorisant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux équipements.

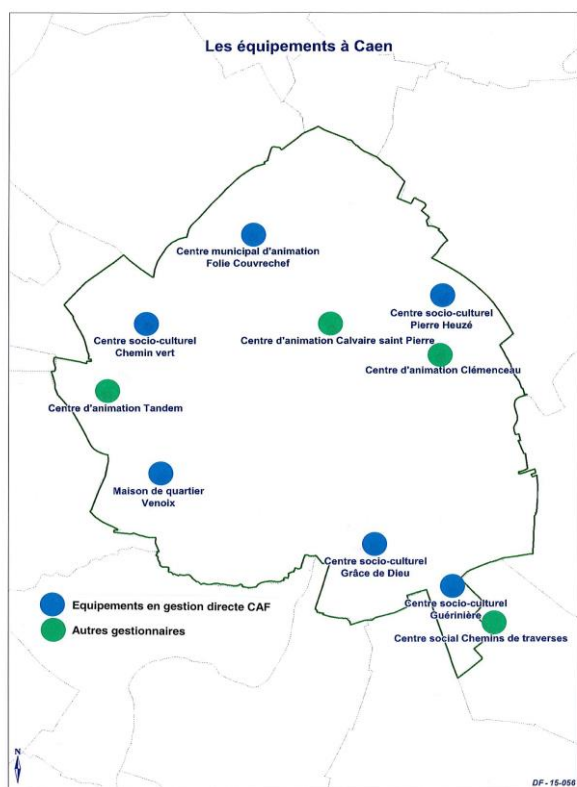
Pour chaque site concerné, une convention sera signée, établissant les engagements de la Région et des partenaires locaux.

DEPOT DES DEMANDES

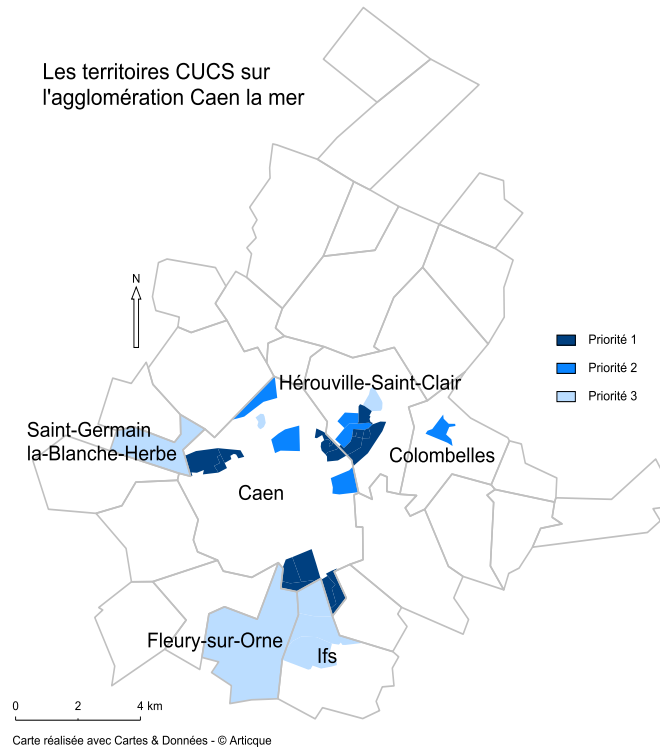
Les demandes comprendront les pièces suivantes :

- Une note de présentation de stratégie globale indiquant clairement le diagnostic et les objectifs poursuivis par la mise en œuvre de l'opération
- Des plans détaillés (de localisation et d'aménagements), à l'appui des arguments exposés dans la note
- Pour la construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics : une étude thermique (fichier XML) et une note synthétique explicitant l'étude thermique et décrivant la méthode utilisée pour atteindre le niveau énergétique visé
- La délibération du maître d'ouvrage
- Des devis descriptifs et estimatifs des travaux et aménagements envisagés
- Un plan de financement faisant apparaître l'ensemble des partenaires financiers
- Un échéancier de la réalisation des travaux
- Un planning prévisionnel de sollicitation des versements de subvention

3. Localisation des équipements de la CAF

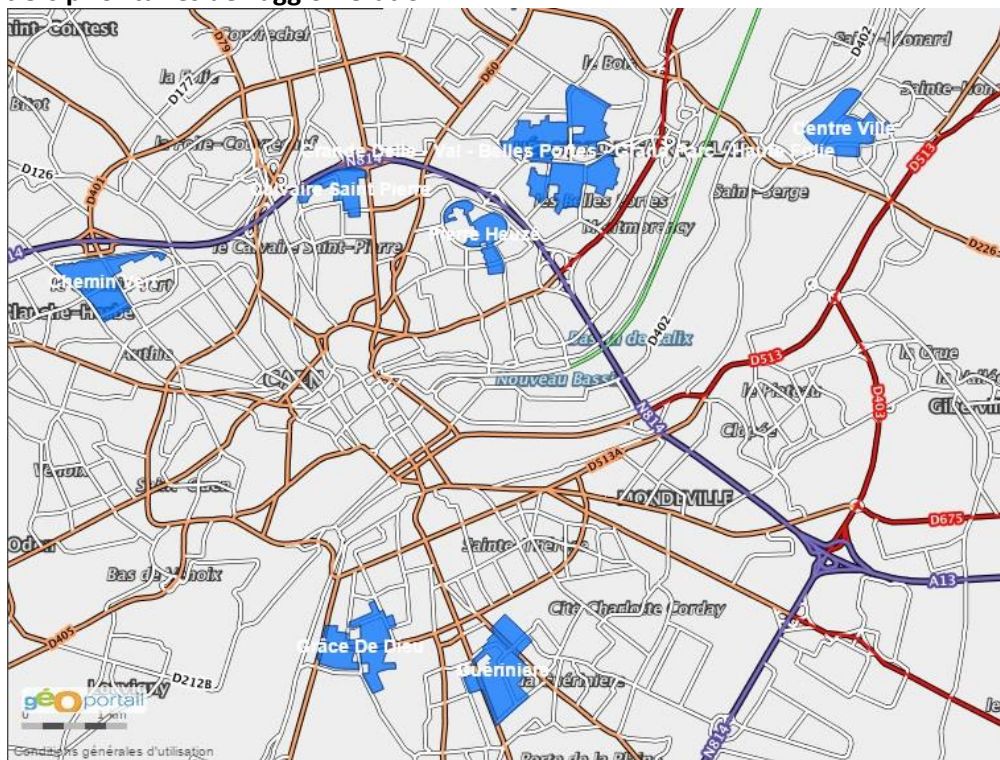


4. Territoires qui relevaient du contrat urbain de cohésion sociale de Caen la mer

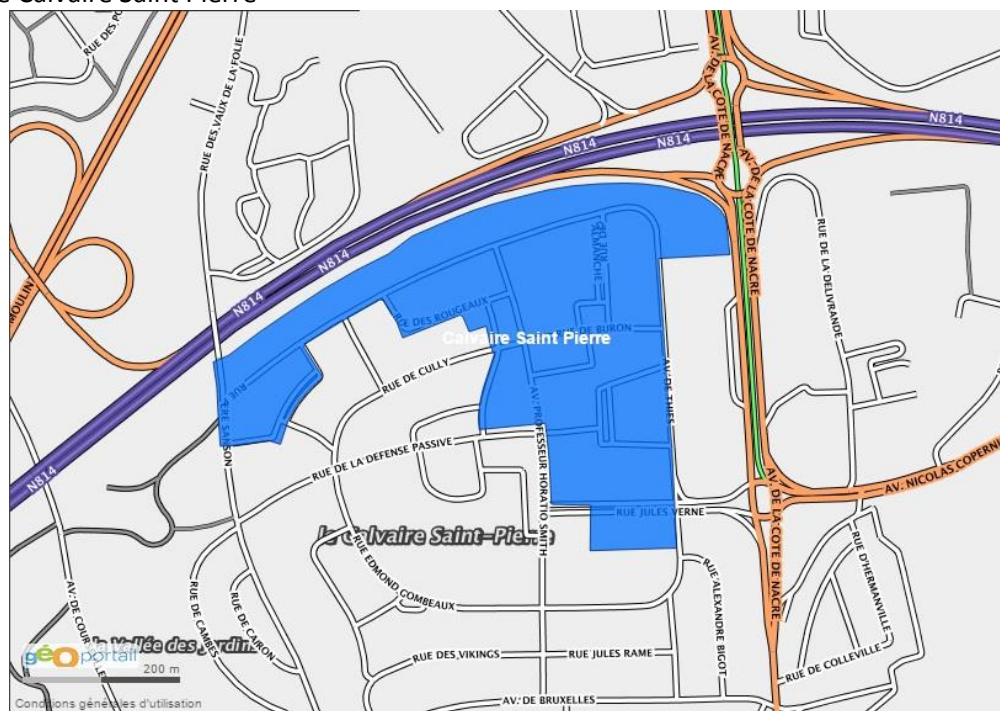


5. Cartes de la nouvelle géographie prioritaire au 1^{er} janvier 2015

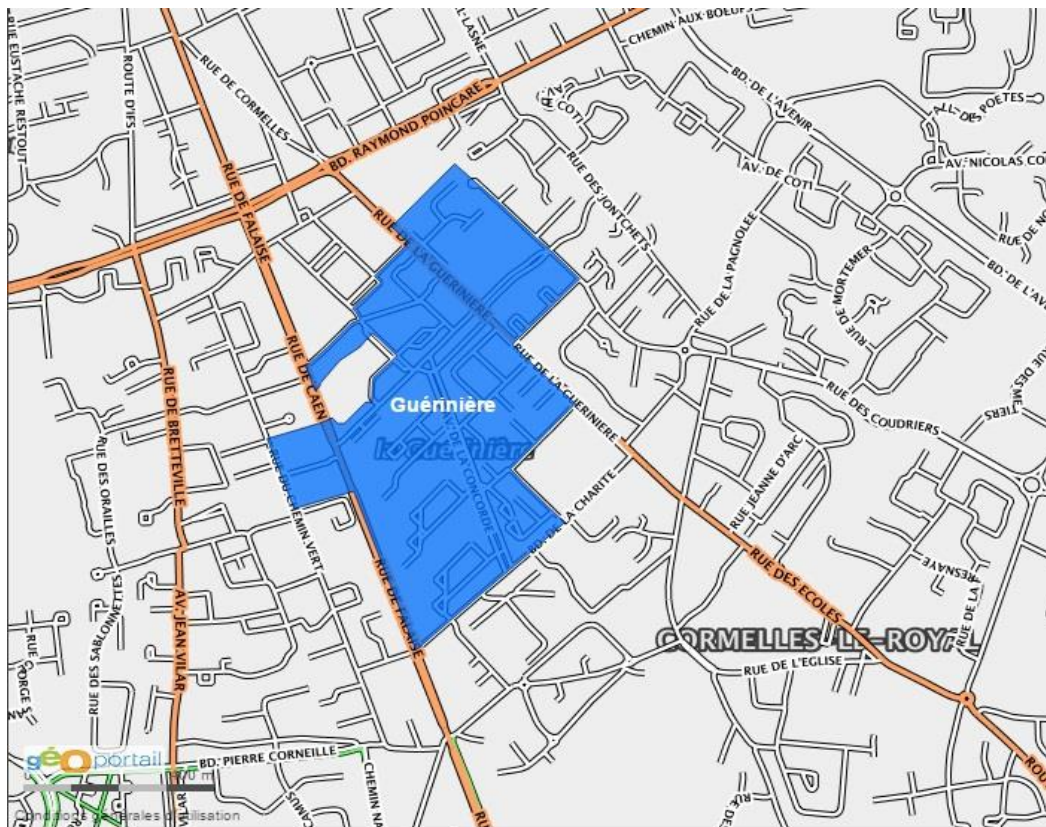
Les quartiers prioritaires de l'agglomération



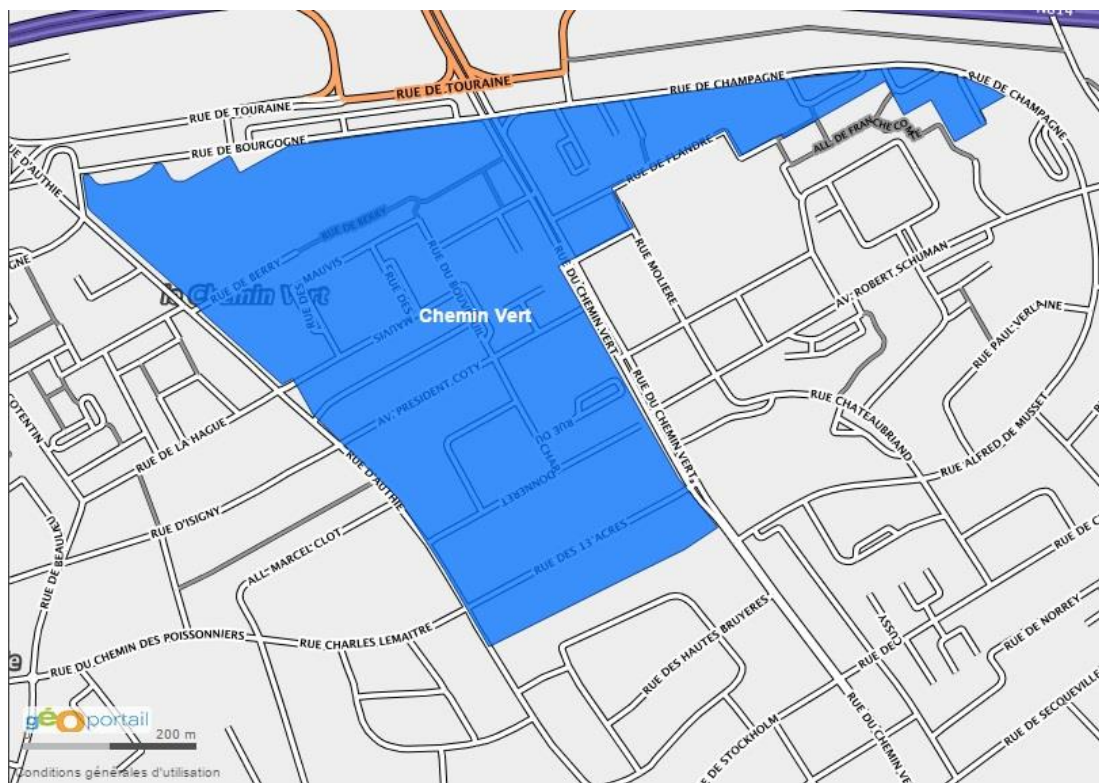
Caen : Le Calvaire Saint Pierre



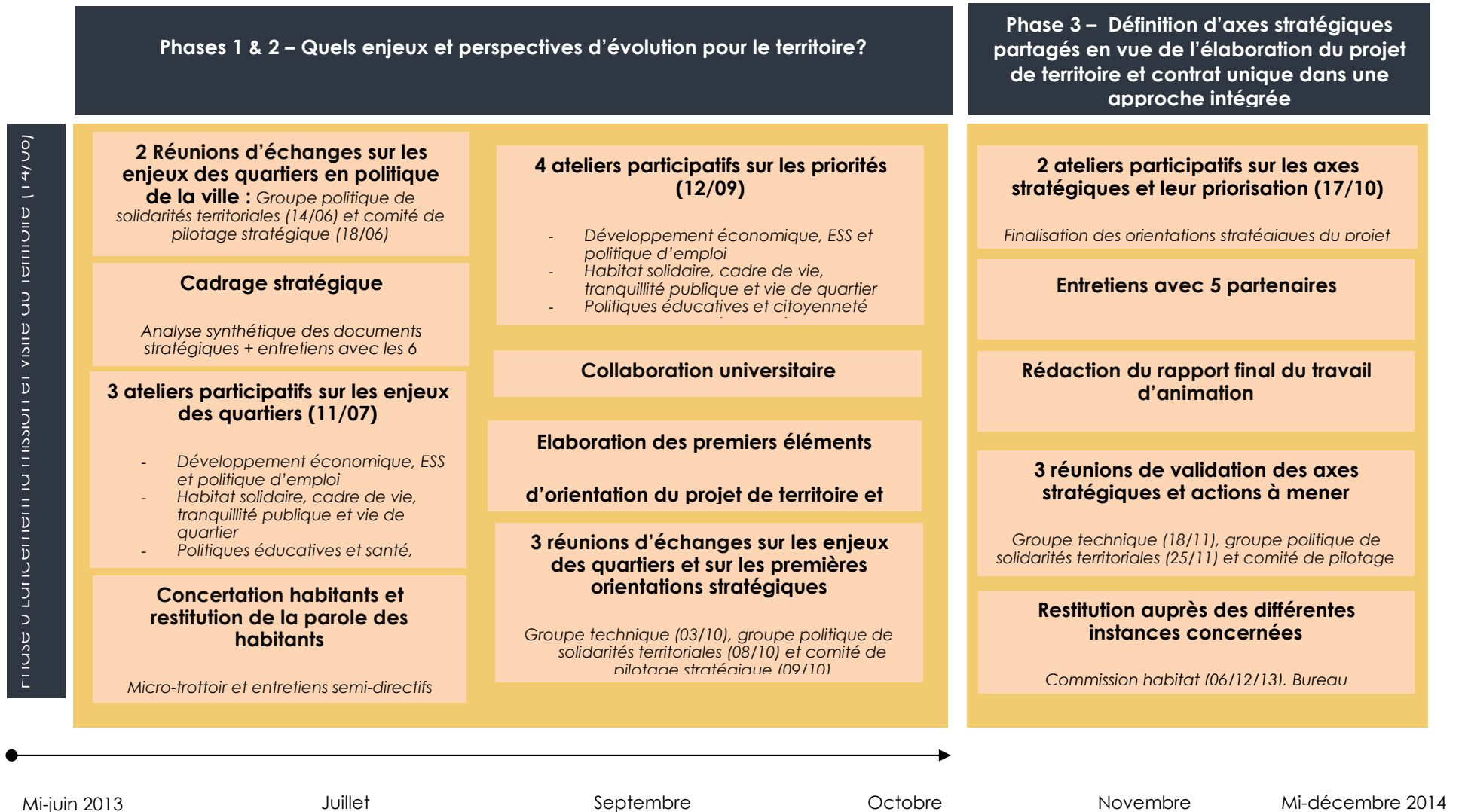
Caen : La Guérinière



Caen : Le Chemin Vert



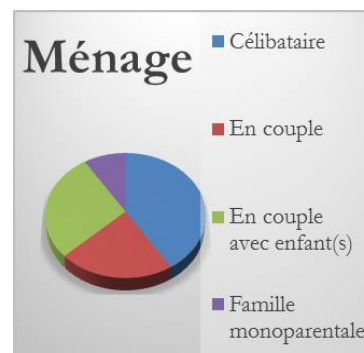
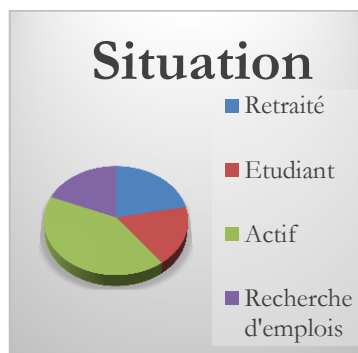
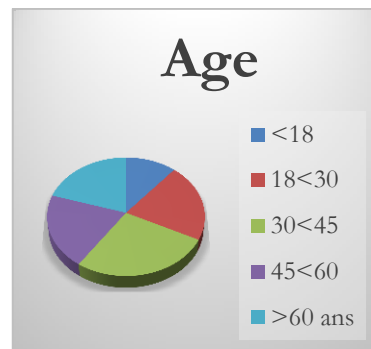
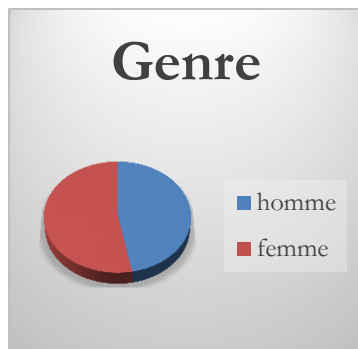
6. Méthodologie et calendrier de réalisation de la mission "phase amont à l'élaboration d'un projet urbain de cohésion sociale"



7. Récapitulatif des enjeux soulevés au cours des 7 ateliers de la phase 1

Ensembles thématiques des ateliers	Enjeux identifiés puis reformulés lors des deux séries d'ateliers participatifs
<p>Habitat solidaire, mobilités, cadre de vie et espaces publics, tranquillité publique et prévention de la délinquance et vie de quartier (politiques culturelles, loisirs et sports)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir et mettre en œuvre une politique intercommunale de recomposition urbaine et de peuplement en faveur de la mixité sociale et fonctionnelle en adaptant le PLH et les documents d'urbanisme ▶ Lutter contre l'isolement de certaines populations par la mise en œuvre d'une gestion urbaine et sociale de proximité adaptée ▶ Développer une identité des quartiers en s'appuyant sur leurs potentialités et valoriser leur rôle et place dans l'agglomération ▶ Développer la co-construction dans les projets d'aménagement d'espace public en vue d'une appropriation positive par les habitants et à terme, d'une gestion facilitée de ces espaces
<p>Développement économique local, économie sociale et solidaire, politique d'emploi et d'insertion par l'activité économique et lutte contre les discriminations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un enjeu transversal et méthodologique : de la nécessité de disposer de diagnostics globaux afin de partager les connaissances et mettre en perspective les besoins ▶ Connecter les politiques de développement économique, d'emploi et de développement commercial aux profils et aux besoins des habitants des quartiers fragilisés ▶ Valoriser les potentiels, créer des « passerelles » et décloisonner les acteurs et les politiques publiques ▶ Mener des actions de marketing territorial et de communication destinées à changer les représentations et l'image des quartiers
<p>Politiques éducatives, accès au droit et citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre et modéliser les expériences réussies ▶ Pérenniser la démarche partenariale d'accompagnement personnalisé et individualisé des familles ▶ Renforcer l'ouverture et créer des passerelles entre l'école, les familles (et inversement), institutions et entreprises pour l'orientation et la valorisation des parcours ▶ Poursuivre et élargir la formation de l'ensemble des acteurs (associatifs, institutionnels et politiques) en lien avec les publics concernés
<p>Politiques de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer une culture commune de prévention et de promotion de la santé auprès de la population et des professionnels ▶ Développer une approche globale, positive et transversale de la santé

8. Profil des habitants interrogés



9. Composition des équipes projet

Orientation 1 : Développement économique, emploi, insertion : la priorité du projet pour les quartiers fragilisés de l'agglomération

Pilote : Sylvain FOUCHER, ville d'Hérouville-Saint-Clair

Co-pilote : Claude BRIARD, directeur de la MEFAC

Participants :

- Eddy MOTTE, MEFAC, chef de projet
- Catherine LELANDAIS, Etat, DIRECCTE UT 14
- Joëlle DURAND, Etat, Préfecture, déléguée du Préfet, Quartiers Guérinière, Grâce de Dieu, Chemin Vert de Caen,
- Pascal DUMONT, Pôle Emploi, Directeur territorial du Calvados
- Ivan LESPAGNOL, Caisse des Dépôt et Consignations, directeur territorial
- Morgane COLET, Région Basse-Normandie, Référente Territoriale, Direction de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Stéphane MIOSSEC, CG14, chargé de mission pacte territorial d'insertion
- Jennifer LEBRETHON, pôle de développement économique et d'innovation économique Synergia – Caen la mer
- Séverine GERVAIS, CCI, conseillère d'entreprise
- Daniel HEBERT, représentant du collectif associatif CUCS
- Jean-Luc LELEUX, représentation du collectif de la FOLIE

Orientation 2 : Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social : levier de développement et d'émancipation des habitants, en particulier de la jeunesse

Pilote : Amine MANSOUR, ville de Caen

Co-pilote : Christiane PALAIN, inspectrice de l'Education nationale chargée de la circonscription d'Hérouville

Participants :

- Adèle TENRET, Etat, DDCS, chef du service de la politique de la ville
- Charlotte BUHOT, ville de Colombelles, chargée des politiques contractuelles
- Céline DERRIEN, ville de Fleury-sur-Orne, chef de projet politique de la ville et développement socioculturel
- Pascal ROGUE, CAF, responsable centre socio-culturel du Chemin Vert
- Christine RESCH DOMENECH, CG14, direction générale adjointe de la solidarité, Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération
- Françoise LESIEUR et Laurence HOTOT, représentantes du collectif associatif

Orientation 3 : Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

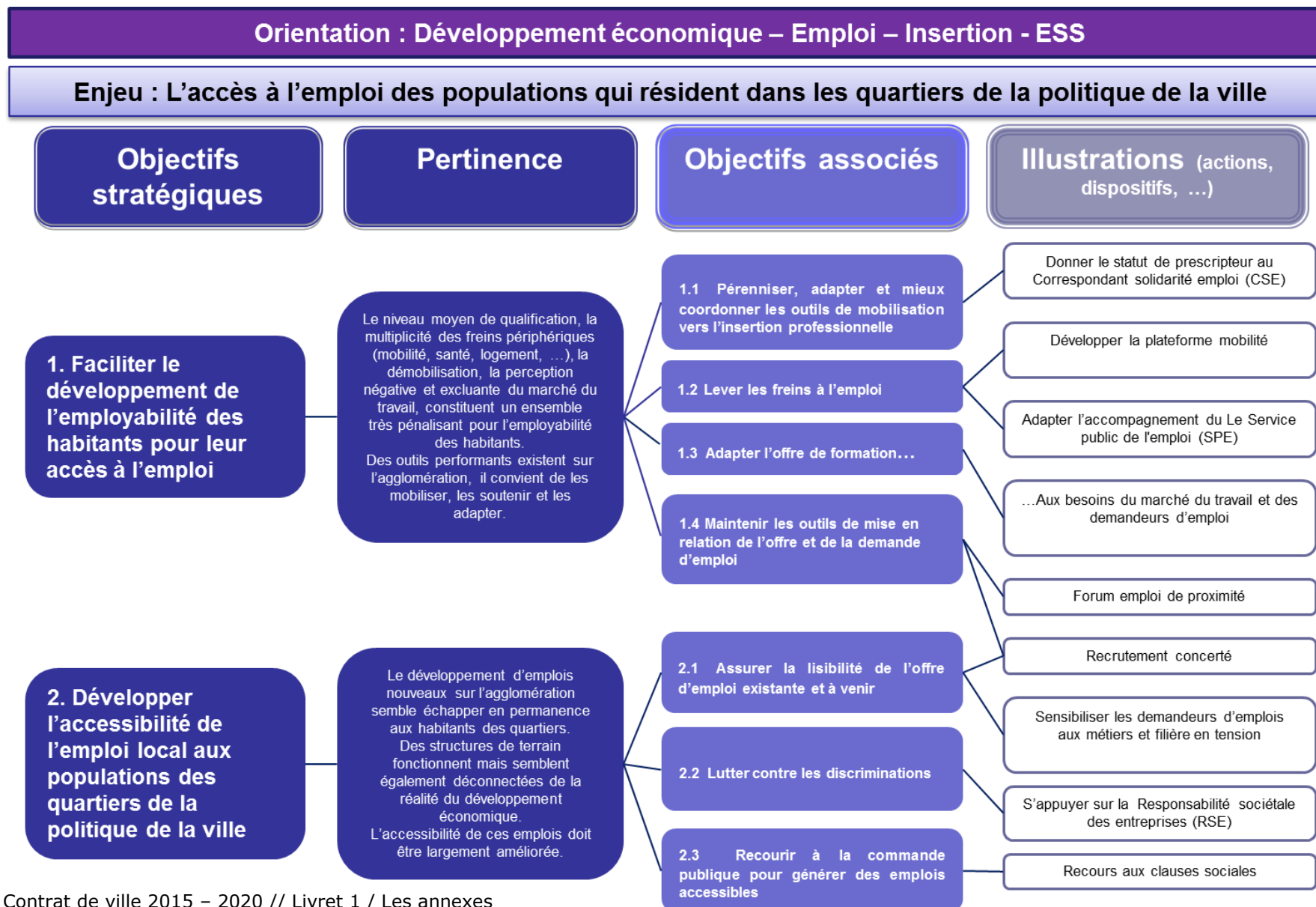
Pilote : Mickaël REBOURSIERE, ville d'Ifs

Co-pilote : Catherine MARIE, Caen la mer

Participants :

- Denis LABIGNE, Etat, DDTM, responsable Unité Rénovation Urbaine
- Françoise HEROULT, Etat – Préfecture, déléguée du Préfet, quartiers d'Hérouville-Saint-Clair
- Enora GUILLERME, ARS, chargée de mission, mission démocratie sanitaire et projets transverses
- Catherine LESIRE, Caen Habitat
- Marilyn CHAUMONT et Evelyne GAILLET, représentantes du collectif associatif

10. Arbres d'objectifs par orientation



Orientation : Développement économique – Emploi – Insertion - ESS

Enjeu : L'accès à l'emploi des populations qui résident dans les quartiers de la politique de la ville

Objectifs stratégiques

Pertinence

Objectifs associés

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

3. Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants des quartiers de la politique de la ville

Les capacités de création d'activités existent
Des dispositifs (Citéslab, Créacoop, ...) existent et ont montré leur efficacité

3.1 Promouvoir l'entrepreneuriat notamment celui de l'ESS et en direction des femmes

3.2 Mieux coordonner, rendre plus lisibles et accessibles les dispositifs de formation et d'accompagnement à la création d'activité

3.3 Mettre en œuvre les conditions favorables à l'entrepreneuriat

3.4 Développer les outils d'accompagnement à la gestion de la jeune entreprise

Centre d'affaire (appel à projet Caisse des dépôts et consignations)

Financements participatifs

Investissements immobiliers avec loyers modérés et système de caution adaptés

Zone Franche Urbaine

Analyse du marché

4. Permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier d'emplois de proximité

Il s'agit ici de renforcer le lien entre le développement économique endogène des quartiers et l'accès à l'emploi des habitants.
Irriguer les quartiers
Emplois de proximité

4.1 Créer les conditions favorables à l'installation d'activités viables dans les quartiers

4.2 Favoriser la création d'emplois de proximité faiblement qualifiés

4.3 Développer l'attractivité économique et l'image des quartiers

Soutien à l'économie sociale et solidaire local

Valorisation des initiatives performantes

Orientation : Développement économique – Emploi – Insertion - ESS

Enjeu : L'accès à l'emploi des populations qui résident dans les quartiers de la politique de la ville

Objectifs stratégiques

Pertinence

Objectifs associés

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

5. Mettre en œuvre une fonction d'anticipation et d'adaptation permanente de l'accès à l'emploi pour les publics des quartiers

Nécessité de se doter d'un tableau de bord partagé

Insuffisante prise en compte des habitants

5.1 Observation des évolutions socio-économiques de l'agglomération et de leurs effets sur les quartiers

5.2 Veille prospective sur les projets économiques à venir sur l'agglomération pouvant avoir des effets sur des emplois accessibles

5.3 Mesures d'anticipation à mener

5.4 Etudier l'évolution du ressenti des habitants

5.5 Associer les habitants à cette démarche (diagnostic et actions à mener)

Enquête barométrique

Mobilisation de comités consultatifs

Enjeu : La réussite éducative pour tous

Objectifs stratégiques

Pertinence

Objectifs associés

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

1. Construire des parcours individualisés et personnalisés

Le système apporte trop souvent des réponses uniques et cloisonnées qui ne prennent pas suffisamment en compte la diversité des jeunes et de leurs familles. Les réponses trop souvent curatives interrogent le système.

1.1 Renforcer et développer des équipes pluridisciplinaires pour une meilleure prise en charge des problématiques et favoriser une approche globale des situations

1.2 Développer les passerelles entre les structures pour rendre les parcours cohérents et faciliter la continuité éducative

1.3 Déceler les centres d'intérêt des enfants pour faire émerger les potentialités qui pourront servir de point d'appui à la construction d'éventuels parcours y compris à l'école

Démarche Programme de Réussite Educative : dès le plus jeune âge

Guide méthodologique

Accueillir les jeunes enfants

Personnaliser les aides
Accueillir les collégiens en début de parcours au collège (partenariats sur stages de remise à niveau par exemple)

Personnalisation de parcours pour la scolarisation des élèves handicapés

Bénévolat associatif

Classes test ; Périscolaire

Valorisation

Centres d'accueil de jour, qui accueillent des adolescents ayant décroché du système scolaire, et sont animés par des équipes pluridisciplinaires

Réseau d'échange de pratiques entre jeunes

Enjeu : La réussite éducative pour tous

Objectifs stratégiques

Pertinence

Objectifs associés

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

1. Construire des parcours individualisés et personnalisés

Le système apporte trop souvent des réponses uniques et cloisonnées qui ne prennent pas suffisamment en compte la diversité des jeunes et de leurs familles. Les réponses trop souvent curatives interrogent le système.

1.4 Mettre en place des référents de parcours

Peut être professionnel, bénévole, famille ...

1.5 Viser l'autonomie du jeune et de la famille dans la continuité éducative

Cartographie de l'offre

1.6 Doter les enfants et les familles de compétences linguistiques et de communication.

Tous les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, l'illettrisme et l'absentéisme

Action de prévention de l'échec en lecture et groupes de stimulation du langage pour les enfants de 2 à 5 ans. Initiative autour de l'accès aux livres associant les parents : tapis-lecture, bibliothèque ...

1.7 Développer le tutorat par les pairs

Entre élèves, partenariats étudiants scientifiques

Enjeu : La réussite éducative pour tous

Objectifs stratégiques

Pertinence

Objectifs associés

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

2. Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires

Trop souvent stigmatisés, les quartiers prioritaires jouissent d'une image dégradée voire fantasmée qui ne contribue pas à leur attractivité. Il convient donc de changer le regard sur ces quartiers

2.1 Rendre lisible et visible l'offre éducative

2.2 Valoriser les réussites éducatives

2.3 Favoriser l'innovation et l'expérimentation

2.4 Favoriser l'émergence d'initiatives dans le domaine sportif, artistique, culturel ...

2.5 Renforcer les coopérations et les mutualisations pour plus de cohérence et de lisibilité

2.6 Développer des temps d'échanges, formels et informels de formation / information (acculturation)

2.7 Rendre les habitants ambassadeurs de leurs quartiers

Site des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAPP), éducation nationale, lieux d'orientation

Site internet « Ma seconde chance »

Créer des actions et espaces formels et informels

Plaquettes de communication communes

Stratégies de communication

Plates-formes de service

S'appuyer sur la communication type SMS

Temps d'échanges et de formations entre acteurs de proximité

Sites communautaires

Habitant relai

Enjeu : La réussite éducative pour tous

Objectifs stratégiques

Pertinence

Objectifs associés

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

3. Favoriser la cohésion sociale au sein des quartiers

La société est faite d'interactions permanentes qui contribuent à un nécessaire équilibre de vie et de construction personnelle. Renforcer le lien social paraît fondamental.

3.1 Renforcer et développer des lieux conviviaux intergénérationnels

3.2 Favoriser les liens intra quartiers inter-quartiers et inter-communes

3.3 Développer de nouvelles modalités d'accueil et de rencontre des parents à l'école

3.4 S'appuyer sur les initiatives participatives des habitants

Repenser les espaces de rencontres, de repos, des services fréquentés par tous (poste, lieux publics couverts ou non)

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Les cafés parents-enfants

Dispositifs d'accueil passerelle

Moments informels /conviviaux

Portes ouvertes, accompagnement passage intercycle, réunion parents-enseignants, groupes de paroles de parents, réseaux, rencontres sportives et/ou culturelles associant les parents

Action de préparation à l'entrée en maternelle en direction des parents action école/famille

Enjeu : La réussite éducative pour tous

Objectifs stratégiques

Pertinence

Objectifs associés

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

4. Améliorer l'accès à la prévention et aux soins

Une action coordonnée des acteurs des acteurs des politiques publiques peut créer à l'échelle des quartiers un contexte favorable à la santé et au bien-être de la population. Les contrats de ville doivent permettre de construire une stratégie locale de promotion de la santé, dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et environnementales de santé. Ils sont également l'occasion d'améliorer l'accès aux soins en s'appuyant sur les structures de soins de premier recours. Cette action devra s'appuyer sur les CLS et les ASV quand ils existent.

4.1 Améliorer l'accès à la prévention

Actions d'accompagnement du développement des compétences psychosociales des habitants, du dépistage des cancers, de projets spécifiques en santé environnementale.

Faciliter la mise en place d'un conseil local de santé mentale et aider à construire un programme d'accès à l'alimentation pour tous ; développer des comportements alimentaires avertis et responsables

4.2 Améliorer l'accès aux soins

Contrat Local de de Santé de Caen et Atelier Santé Ville d'Hérouville Saint Clair

Lisibilité des dispositifs, information.

Dispositifs favorisant l'implantation de médecins ; favoriser les pôles santé

Télé médecine

Orientation : Amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie

Enjeu : L'attractivité des quartiers de la politique de la ville.

Objectifs stratégiques

1. Favoriser le bien-vivre ensemble au sein des quartiers

Pertinence

La qualité de vie au sein des quartiers nécessite à la fois espaces urbains de qualité ainsi que bien-être individuel et collectif des habitants.

Au-delà de transformations urbaines profondes, des conditions essentielles pour le renforcement du vivre-ensemble reposent ainsi sur le maintien d'espaces de vie collective de qualité et appropriés par les habitants ainsi que sur la prise en charge des problématiques socio-économiques d'habitants (chômage, isolement, addictions, pathologies psychiatriques...), qui restent accrues au sein de ces quartiers et peuvent avoir des retentissements sur la vie collective.

Des structures et une vie de quartier dynamique existent ; elles constituent des atouts à conforter notamment en développant les approches concertées entre acteurs et l'échange avec les habitants.

Objectifs associés

1.1 Renforcer la prise en charge concertée de problématiques individuelles, l'accompagnement et l'orientation des personnes en situation de fragilité et d'isolement

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

Aide à la recherche d'emploi, accès à la formation, aux soins, la culture, aux loisirs

Ateliers ou pôles santé Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Point d'Insertion par l'Accueil et la Formation (PIAF)

Soutien aux associations d'accompagnement du public/différents thématiques

Modalités de traitement et/ou régulations collectives de difficulté individuelles

1.2 Conforter la tranquillité résidentielle et la sécurité publique

Gardiens d'immeubles, Délégués d'immeubles

Médiateurs tranquillité Service d'Action Préventive (SAP) /éducateurs de rue

Résidentialisation

Orientation : Amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie

Enjeu : L'attractivité des quartiers de la politique de la ville.

Objectifs stratégiques

Pertinence

Objectifs associés

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

1. Favoriser le bien-vivre ensemble au sein des quartiers

La qualité de vie au sein des quartiers nécessite à la fois espaces urbains de qualité ainsi que bien-être individuel et collectif des habitants.

Au-delà de transformations urbaines profondes, des conditions essentielles pour le renforcement du vivre-ensemble reposent ainsi sur le maintien d'espaces de vie collective de qualité et appropriés par les habitants ainsi que sur la prise en charge des problématiques socio-économiques d'habitants (chômage, isolement, addictions, pathologies psychiatriques...), qui restent accrues au sein de ces quartiers et peuvent avoir des retentissements sur la vie collective.

Des structures et une vie de quartier dynamique existent ; elles constituent des atouts à conforter notamment en développant les approches concertées entre acteurs et l'échange avec les habitants.

1.3 Poursuivre l'amélioration de la qualité de service liée au cadre de vie notamment dans un souci de coordination et de réactivité

Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Améliorer les dispositifs/démocratie de proximité (conseils de quartier..., Conseils citoyens)

Habitant relai, délégué d'immeuble, Conseils de concertation locative des bailleurs

Réunions thématique et de cage d'escalier

Favoriser les lieux et « prétextes » de rencontres intergénérationnelles , interculturelles, inter quartiers

Retours d'informations par affichage halls, annexe quittance ...

1.4 Développer l'écoute, les échanges et retours d'information entre habitants et institutions

Orientation : Amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie

Enjeu : L'attractivité des quartiers de la politique de la ville.

Objectifs stratégiques

Pertinence

Objectifs associés

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

2. Poursuivre le renouvellement et l'adaptation du parc de logements et de son occupation

Les quartiers de la politique de la ville comportent des logements anciens dont les caractéristiques sont devenues inadaptées aux besoins.

Les publics à faibles ressources doivent pouvoir accéder à des logements dont le reste à charge (loyer + charges) sera adapté à leur solvabilité et selon une répartition équilibrée sur le territoire ; éviter la perception « d'assignation à résidence », aller vers la « location choisie » sont des gages d'intégration et d'harmonie. Les quartiers de la politique de la ville doivent concilier le maintien en place d'une population désireuse de rester sur le quartier (adaptation au vieillissement, performances énergétiques...) et l'ouverture à d'autres populations qui trouveront intérêt à vivre dans ces quartiers.

La mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine et du Programme Local de l'Habitat 2010-2015 a permis, en la matière, d'engager une dynamique de fond qui nécessite d'être poursuivie et enrichie

2.1 Accroître la diversification d'offres de logements adaptés aux usages et besoins ainsi qu'aux parcours résidentiels

Accompagnement des relogements suite à des démolitions ou suite à une difficulté de parcours résidentiel

Adaptation du parc au vieillissement

Travail inter bailleurs sur les parcours résidentiels

Diversifier l'offre (accession sociale à la propriété, logement adapté aux personnes âgées ou handicapées ...)

Colocations/expériences innovantes/problématiques (ex: santé mentale)

2.2 Développer la réhabilitation du parc de logements existant (public et privé)

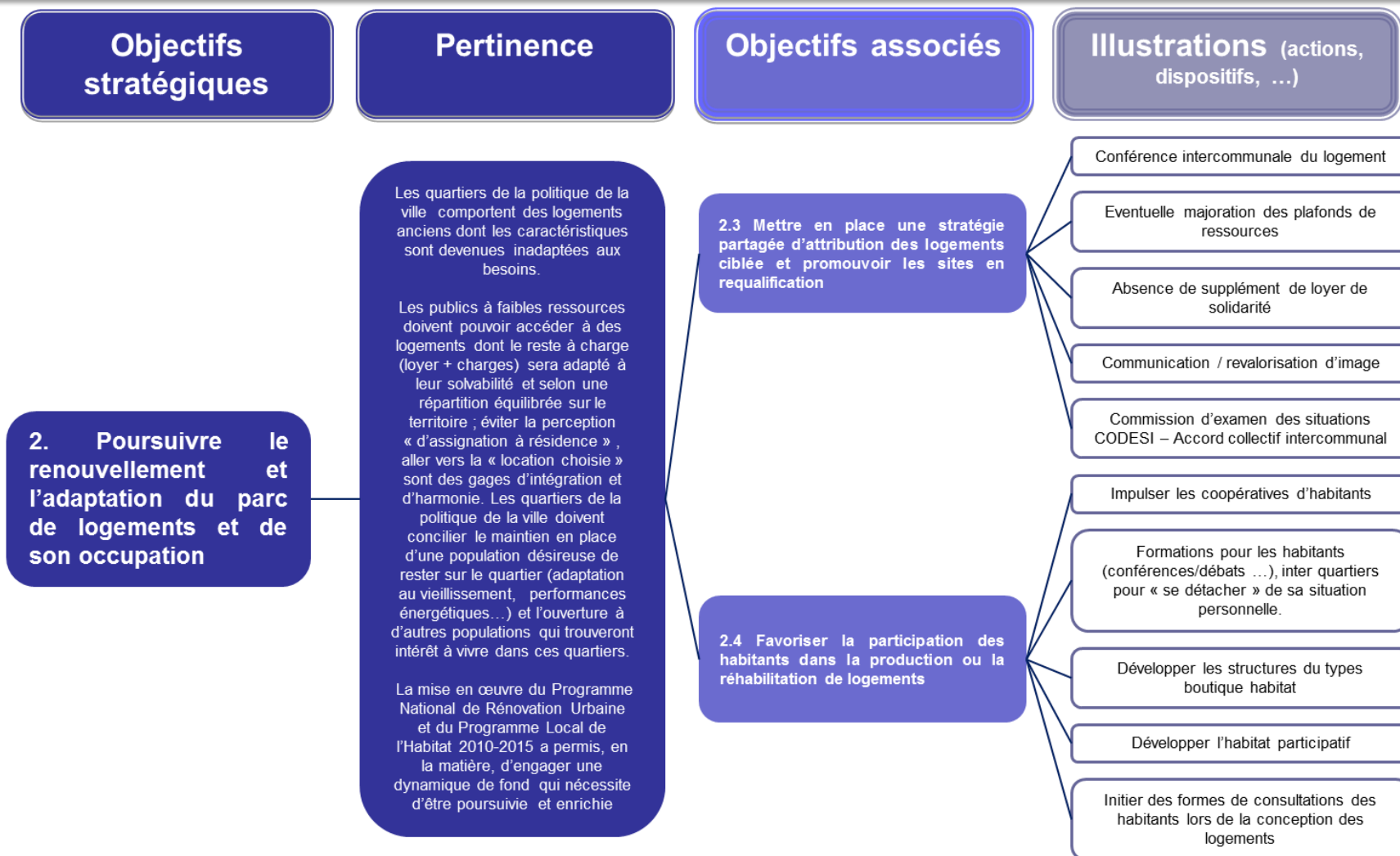
Retours d'informations/suivi de travaux

Pédagogie/nouveaux modes d'habiter et d'usage (Bâtiment Basse Consommation ...)

Accompagnement des réhabilitations

Orientation : Amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie

Enjeu : L'attractivité des quartiers de la politique de la ville.



Orientation : Amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie

Enjeu : L'attractivité des quartiers de la politique de la ville.

Objectifs stratégiques

Pertinence

Objectifs associés

Illustrations (actions, dispositifs, ...)

3. Renforcer la requalification durable des espaces et la mixité des fonctions urbaines

Au-delà de l'habitat, la qualité du cadre de vie urbain des quartiers repose également sur leur possibilité de maintenir et conforter la présence de structures et d'espaces collectifs valorisés, générateurs d'une vie sociale et économique de proximité et/ou permettant l'ouverture à celle de l'agglomération.

Le Programme National de Rénovation Urbaine a permis d'initier des opérations permettant la revalorisation d'espaces publics et le maintien de fonctions liées à la vie économique et sociale des quartiers. Celles-ci sont à conforter tout en facilitant l'appropriation et l'implication des habitants du quartier et de ceux ne résidant pas sur le quartier

3.3 Conforter la présence d'espaces collectifs de qualité, sécurisés, adaptés aux usages, appropriés par les habitants

Fonds de travaux urbains

Réflexion « prévention situationnelle »

Participation des habitants à la création de l'espace collectif

3.4 Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité durable et sécurisée vers et à partir des quartiers

Faciliter les déplacements à pied en toute sécurité

Conforter et développer les transports en commun

Faciliter l'accès aux abonnements et aux réductions

3.5 Valoriser la mémoire et l'image des quartiers

Sensibilisation au patrimoine urbain et architectural : visite du quartier, visite du patrimoine

Appartements témoins autres quartiers

11. Présentation de l'association NQT

L'association est née en 2005 en Seine Saint Denis à l'initiative des entreprises adhérentes du MEDEF 93. Engagé pour l'égalité des chances, *NQT* vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, BAC+3 ou BAC+4 minimum selon le département, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés. En 2008 la région Ile de France est couverte et son déploiement national s'opère en 2009. Avec son extension l'association découpe son action en trois opérations en 2014 :

- Nos quartiers ont des talents (Bac + 4 sur région historique)
- **Nos territoires ont des talents (Bac + 3 sur le reste du territoire)**
- Nos outre-mer ont des talents

NQT a pour but l'accompagnement vers l'emploi grâce au parrainage. Depuis sa création 25 000 jeunes ont été pris en charges par 6 500 parrains. L'association compte près de 780 partenaires au niveau national (entreprises et collectivité). Elle s'adapte aux spécificités de chacun des territoires.

- Actions avec les parrains :

Les parrains sont choisis en fonction du domaine professionnel et de l'aire géographique des jeunes. Ils relisent les CV et les lettres de motivation, font de la simulation d'entretien d'embauche, et apportent aux jeunes leur réseau. Ils doivent se rencontrer au moins une fois par mois. La relation parrain/jeune est suivie par un pôle RH qui téléphone aux deux parties tous les mois.

- Actions globales :

Des temps forts comme les coachings collectifs sur différents thèmes, des visites d'entreprise avec découverte de métiers, des rencontres entre jeunes diplômés, la valorisation des réussites, un outil web 2.0 avec trois volets : perfectionnement en anglais, auto-évaluation, e-formation.

Marlène BRITO-LIMA

NQT

Chargée de mission Développement - collectivités, financeurs publics, fondations

E-mail : m.brito-lima@nqt.fr

Téléphone : 01 49 21 80 98



12. Résultats de la mission relative aux discriminations

Les résultats seront intégrés après validation du rapport par le comité de pilotage.

13. Présentation de l'association Mozaïk RH

Mozaïk RH est le 1^{er} cabinet de recrutement et de conseil en Ressources Humaines, à but non lucratif, spécialisé dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité. Il intervient auprès d'entreprises privées, d'institutions publiques et de candidats. Son but est l'insertion des jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emploi du fait d'une discrimination réelle ou supposée vis-à-vis de leur lieu de résidence, leur ethnie, leur genre, leur orientation sexuelle, etc. Il a un rôle d'intermédiaire entre employeurs et demandeurs. L'association existe depuis 7 ans et est présente à Paris et à Lyon. Depuis sa création 2 500 jeunes ont signé un contrat.

- Une activité marchande : Cabinet de recrutement pour les entreprises

1. Recensement des besoins objectifs des entreprises.

2. Diffusion des possibilités d'emploi dans les quartiers populaires à travers des prescripteurs (missions locales, pôle emploi, bureau d'information jeunesse ou centre d'information jeunesse, mairies, associations sportives et culturelles, etc.).

=> Donner une visibilité aux jeunes qui ont peu de moyens d'accès aux informations

3. Remontée des candidatures et entretien téléphonique avec les candidats.

4. Sélection des candidats envoyés à l'entreprise pour un entretien d'embauche.

- Une activité non marchande : Accompagnement des candidats

Lors de leur sélection dans le cadre d'un recrutement les candidats sont accompagnés et préparés pour les entretiens avec les entreprises.

=> Aide à la présentation de soi (éléments de langages, postures, etc.), aide à l'usage de l'anglais en entretien, etc.

C'est l'activité marchande avec les entreprises qui finance l'activité non marchande avec les candidats.

Mais des actions plus ponctuelles de l'association, adaptables en fonction du territoire, sont envisageables :

- Formation des acteurs de l'emploi :

Interventions déjà effectuées auprès d'entreprises, et d'acteurs publics comme pôle emploi Paris ou encore la CCI.

=> Adapter un discours et pouvoir répondre à des demandes discriminantes des recruteurs.

=> Donner des éléments de langage et de posture pour contrer et casser les a priori.

Format d'une demi-journée ou d'une journée avec différentes phases :

1. Rappel de la loi.

2. Formation théorique sur les postures et éléments de langage.

3. Jeux de rôle, mise en pratique.

Ces formations sont adaptées en fonction de la structure d'intervention (Entreprise, acteur public, etc.). Dans le cas de pôle emploi Paris, 25 conseillers ont été formés sur une demi-journée avec 20 mn de rappel de la loi, 20 mn de théorie et plus d'une heure de pratique. Ce travail se développe à l'heure actuelle aux 130 conseillers Pôle emploi de Paris.

- Coaching de candidats :

Une telle action est plus difficile à mettre en place sur notre territoire mais envisageable. Il s'agira ensuite de réfléchir avec Mozaïk RH aux possibilités d'actions si un tel projet intéresse l'agglomération.

Des ateliers thématiques sur une demi-journée, une journée ou sous forme de séminaire de 3 jours peuvent être mis en place sur l'aide à la recherche d'emploi par internet, l'utilisation d'un réseau, la façon de se présenter en anglais, etc. Le cabinet fait également des coachings poussés sur 6 mois.

14. Présentation de l'association Les entretiens de l'excellence

En 2004, des hauts fonctionnaires, entrepreneurs, avocats, dirigeants de grandes entreprises et chercheurs ont créé le Club XXI^e Siècle, pour montrer par l'exemple de parcours réussis, que « la diversité est une chance pour la France et la France une chance pour la diversité ».

Volant œuvrer pour donner à cette phrase des traductions concrètes, notamment en matière d'égalité des chances, le Club XXI^e Siècle a initié en 2006, l'action « Les Entretiens de l'Excellence ».

Devenue une association à part entière en 2008, ils bénéficient d'un agrément du Ministère de l'Education Nationale.

- Objectifs

Pour l'association, la réussite, professionnelle mais aussi personnelle, se prépare de plus en plus tôt dans l'existence et de nombreux jeunes passent à côté de leur avenir parce qu'ils ne savent ni où s'adresser, ni comment faire : en découlent la méfiance à l'égard des institutions, la désespérance sociale, accrues par l'orientation subie et négative.

L'objectif est d'encourager et de conseiller les élèves qui souhaiteraient emprunter une filière d'excellence, mais qui n'osent pas, par ignorance des moyens d'accès. Il s'agit de rétablir l'égalité des chances, vaincre les conditionnements d'échec par l'accès à l'information et lutter contre l'autocensure par l'exemplarité.

L'association veut réduire trois fractures essentielles : Enclavement social, enclavement territorial et enclavement de dispositions.

- Méthode

L'organisation de demi-journées de rencontres et d'échanges à destination des collégiens et lycéens, de la 4^e à la Terminale, plus particulièrement issus des diversités ethniques, territoriales et sociales. Il s'agit de rencontrer sous forme d'ateliers thématiques, des professionnels d'horizons divers, ayant réussi des parcours exemplaires et pour la plupart issus des mêmes milieux qu'eux.

Elle agit pour le désenclavement social par l'accès à l'information sur les filières supérieures, via des professionnels. Afin de lutter contre l'enclavement territorial, elle affrète des cars pour permettre aux collégiens/lycéens de venir assister à l'événement. Enfin, grâce à des partenariats avec différents partenaires (grandes écoles, entreprises, associations), elle propose des parrainages, des tutorats et des stages.

15. Présentation des actions menées par les équipements culturels communautaires et structures soutenues par Caen la mer au sein des territoires relevant de la politique de la ville

La Bibliothèque de Caen

La bibliothèque de Caen est une structure qui comporte un établissement central ainsi que sept bibliothèques de quartier dont quatre sont situées dans des quartiers prioritaires de la commune (Chemin Vert, Grâce de Dieu, Guérinière et Pierre Heuzé). Elle gère également le bibliobus qui passe à deux endroits du quartier du Calvaire St Pierre, toutes les semaines pour les documents tous publics, et tous les quinze jours pour les groupes scolaires.

Le Contrat Territoire Lecture de l'agglomération caennaise qui définit certains publics prioritaires est déclinée dans chaque bibliothèque en fonction des spécificités des quartiers. En outre certaines bibliothèques comme celle de la Pierre Heuzé ont adapté leurs horaires en fonction des horaires de vie du quartier. En outre, dans la programmation culturelle, si des actions sont globales sur l'ensemble des bibliothèques, elles organisent tout de même des événements en lien avec le quartier dans lequel elles se situent, en partenariat avec les acteurs locaux. La bibliothèque de Caen collabore avec une multitude d'acteurs tels que la CAF, le CCAS, le Conseil Régional, etc., dans un travail de co-construction et de co-financement des actions.

Dans le cadre du réseau territoire lecture et des actions menées envers les publics prioritaires, la bibliothèque a une volonté d'inciter les usagers à s'approprier les espaces de quartier, mais aussi l'équipement central situé en centre-ville de Caen. Le but est d'inciter ces publics à la mobilité. Par ailleurs, des actions sont croisées entre les quartiers (par exemple une action impliquant la Grâce de Dieu et le quartier Venoux).

Des médiateurs du livre ont également été implantés sur la Pierre Heuzé et la Guérinière. Ils ont pour objectif d'aller au-devant des habitants pour leur présenter la structure et les accompagner une fois qu'ils font la démarche d'y entrer. Ils mettent aussi en place des événements comme des bibliothèques de rue, etc.

Si 2/3 du public vient de la commune de Caen, 1/3 vient de l'agglomération ou du reste de la région. Cet équipement communautaire a un budget de fonctionnement de 6 028 687 € pour l'année 2015.

La Bibliothèque d'Hérouville Saint Clair

La bibliothèque d'Hérouville St Clair est elle aussi un équipement communautaire dont le coût de fonctionnement s'élève à 1 131 484 €. Le bâtiment date des années 1970 et des travaux sont envisagés afin de réaménager l'espace pour l'optimiser. C'est la seule bibliothèque de la région étant ouverte le dimanche après-midi de octobre à avril. De fait, son rayonnement n'est pas seulement intercommunal mais régional. En termes de fréquentation, près de 50 % des usagers sont des habitants du quartier prioritaire, notamment grâce à son emplacement au cœur du quartier du grand Parc.

Des liens forts sont en place entre les agents et leurs collègues des autres bibliothèques de l'agglomération. C'est notamment grâce au réseau territoire lecture que cette collaboration est possible.

Son programme d'action culturelle est très diversifié afin de toucher toutes les tranches d'âge. Elle travaille également avec les nombreuses associations de la commune sur des événements ponctuels auxquelles elle apporte une expertise et une ingénierie et qu'elle accueille. Elle a également signé une convention avec la DRAC pour développer l'aide à la lecture et à l'écriture pour les publics les plus éloignés, surtout des quartiers prioritaires.

La Bibliothèque d'Ifs

La bibliothèque d'Ifs est la troisième bibliothèque communautaire de l'agglomération. Le budget de fonctionnement de l'équipement s'élève à 184 616 €, dont 35 000 € pour l'acquisition de la documentation, les fournitures, l'entretien, etc. le reste correspond à la masse salariale.

Elle accueille un public essentiellement familial et de la commune, qui est actuellement en territoire de veille active. Beaucoup d'actions sont donc montées à destination du jeune public en collaboration avec les écoles, les crèches, et les centres de loisirs. Elle a également un rayonnement sur les communes qui lui sont limitrophes comme St André sur Orne, le sud de Caen, ou encore Fleury sur Orne et Hérouville Saint Clair.

Elle a récemment introduit des jeux à la fois traditionnels et numériques (jeux vidéo, tablettes, etc.) à disposition des enfants et de leurs familles, ce qui lui apporte un nouveau public qui n'a pas accès habituellement à ce genre d'outils.

Le Café des images d'Hérouville Saint Clair

Le café des images est subventionné par l'agglomération de Caen. Situé à proximité du quartier prioritaire d'Hérouville Saint Clair, il travaille beaucoup avec les diverses associations du quartier, les écoles, ainsi qu'avec la CAF. Très accessible grâce à des prix compétitifs et un accès direct en tramway, il propose des tarifs adaptés aux chômeurs, bénéficiaires du RSA, aux familles nombreuses, aux étudiants, aux moins de 26 ans et aux moins de 14 ans.

En termes de programmation le Café des images s'associe avec les associations Hérouvillaises et parfois au-delà afin de l'adapter au public des quartiers prioritaires. Pour la rentrée 2015 un programme de manifestation mensuel est prévu avec les associations de nationalités différentes de la commune, qui compte 79 nationalités au total. En outre, le Pôle enfance jeunesse s'est associé à la structure afin de proposer un ciné-club adolescent pour septembre 2015.

Plusieurs animations sont mises en place avec la CAF qui une à deux fois par mois fait une sélection parmi les films programmés (pour les adultes et pour le jeune public) et organise des discussions/débat après la projection. Par ailleurs, une programmation jeune public est montée en lien avec la bibliothèque d'Hérouville. Des petits déjeuners et goûters familiaux sont également organisés au sein du Café des images.

Le café des images a un rayonnement au-delà des limites communautaires puisqu'il accueille beaucoup de personnes venant de la côte, pour le cinéma d'art et d'essai notamment. La structure souhaite dans les mois à venir mettre en place des travaux qui auront pour vocation de rendre l'accueil plus agréable pour le public. Il s'agit de remettre à neuf le hall ainsi que la cafétéria pour que cette dernière devienne un véritable lieu d'animation culturelle pour les associations de la commune.

Le cinéma a un budget général de près de 1 300 000 €, dont 51% correspond à la masse salariale. L'agglomération Caen la mer lui accorde une subvention de 427 780 € pour l'année 2015.

Le Cinéma Lux de Caen

Le Cinéma Lux est un cinéma d'art et d'essai qui a 55 ans. Il appartient à une association et est subventionné par l'agglomération caennaise à hauteur de 300 550 € pour l'année 2015, avec un budget global d'environ 1 300 000 € (dont 540 000 € en direction de la masse salariale). Le Lux se finance sur des fonds propres (vidéoclub, cafétéria, billetterie, ateliers extérieurs, etc.) à hauteur de 60%.

Du fait de l'ancienneté des lieux plusieurs séries de travaux ont été réalisées, dont la dernière en 2012 qui consistait à agrandir le hall d'entrée. La structure est située à proximité du quartier prioritaire de la Grâce de Dieu. Avec sa tarification inférieure de 2€ par rapport à la moyenne nationale, et des tarifs réduits pour les moins de 26 ans et les moins de 14 ans il permet d'accueillir des publics variés dont ceux des quartiers prioritaires. En outre, la CAF met à disposition des publics défavorisés des coupons d'un montant de 1,50 € pour favoriser leur accès à la culture ainsi qu'une démarche individuelle.

En termes de programmation le cinéma fait un travail soutenu en direction du jeune public et collabore avec des établissements scolaires des quartiers prioritaires. Par ailleurs, lors des vacances scolaires, une programmation spécifique est mise en place en collaboration avec le centre socio-culturel. La structure accueille également le ciné-club CAF et travaille en collaboration avec l'association Passeur d'image qui fait de l'éducation à l'image et des projections de plein air auprès de publics en difficulté.

Sur l'année 2014, le Lux a reçu près de 160 000 spectateurs. Son rayonnement est régional du fait d'une programmation originale, bien que pour le jeune public son rayonnement reste intercommunal. La structure accueille beaucoup de famille et cherche à attirer une plus forte part du public adolescent ou jeune adulte.

L'Espace Jean Vilar d'Ifs

Inauguré en 1992, l'Espace Jean Vilar a su s'imposer dans le paysage culturel de l'agglomération caennaise. Doté de 429 places et géré par une association, cet équipement culturel est un lieu de diffusion de spectacles, pour tous les âges et tous les goûts. La diversité de sa programmation (théâtre de marionnettes et d'objets, cirque et danse) fait écho à la diversité des spectateurs de l'Espace. Une place importante est consacrée aux spectacles auxquels on peut assister en famille. Une attention particulière est portée aux publics issus de quartiers prioritaires même si l'espace a vocation à s'adresser à tous. La structure travaille notamment en collaboration avec les centres sociaux CAF de l'agglomération. Ainsi, en 2014, 360 usagers de l'Espace sont venus par l'intermédiaire de ces centres. Elle collabore également avec des associations agissant auprès des publics des quartiers en politique de la ville. La structure a un rayonnement intercommunal, mais aussi au-delà du territoire communautaire. Sur son budget global de 581 080 € (dont 301 500 € pour la masse salariale) pour l'année 2015, l'agglomération lui accorde une subvention de fonctionnement de 433 000 €.

Le Conservatoire à rayonnement régional et Orchestre

Le Conservatoire à rayonnement régional et Orchestre est un équipement communautaire dont le coût de fonctionnement s'élève à 7 498 615 € pour l'année 2014. S'il n'a pas vocation à agir en priorité sur les quartiers politique de la ville ses actions touchent ces territoires sous la forme de deux types d'opérations distinctes :

- Le cycle Découverte de l'Orchestre est une opération lancée en 2005 grâce aux fonds levés par le club des mécènes Appassionato. Il s'adresse aux classes de CM1 et CM2 des écoles de l'agglomération Caen la mer. Le projet est mené sur une année scolaire complète sous la forme suivante :

- Trois programmes d'orchestre sont donnés pour les enfants à l'auditorium, présentés et commentés par un professeur du conservatoire.

- Chaque concert scolaire est précédé de 2 séances préparatoires en classe par les intervenants du conservatoire, et suivi d'une séance bilan. Concert scolaire inclus, le volume d'intervention est limité à 10h par classe et par année scolaire.

Les écoles maternelles et élémentaires touchées par ce dispositif :

<p>Année 2013-2014</p> <p>Caen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veira da Silva (Grâce de Dieu) - L.S.Senghor (Pierre Heuzé) - Authie Sud (Chemin Vert) - L. Lechatellier (Grâce de Dieu) <p>Hérouville saint Clair :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole du Val <p>Colombelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - V. Hugo <p>Ifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - J. Vilar - M. Curie
<p>Année 2014-2015</p> <p>Caen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veira da Silva (Grâce de Dieu) - P. Gernez (Chemin Vert) - Authie Sud (Chemin Vert) - L. Lechatellier (Grâce de Dieu) <p>Hérouville saint Clair :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole du Val - Poppa de Valois - St Michel <p>Ifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - J. Vilar - M. Curie

- Les projets d'intervention sont intégrés au projet pédagogique des classes, et élaborés en concertation entre l'instituteur et l'intervenant. De fait, ils peuvent revêtir des formes extrêmement

variées faisant appel à des degrés divers à : l'histoire de la musique, la pratique artistique (chant choral, percussions etc.), les pratiques culturelles (concerts), etc.

Le volume d'intervention est limité à 10h par classe et par année scolaire. Sur le plan territorial ces interventions « traditionnelles » concernent essentiellement la Ville de Caen.

Etablissements concernés :

Année scolaire 2013-2014	Caen : - Les Vikings (Calvaire St Pierre) - L.S. Senghor (Pierre Heuzé) - Authie Nord (Chemin Vert)
Année scolaire 2014-2015	Caen : - Les Vikings (Calvaire St Pierre) - L.S. Senghor (Pierre Heuzé) - Authie Nord (Chemin Vert) - P. Gernez (Chemin Vert)

L'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg

L'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg est un établissement public de coopération culturelle placé sous la tutelle conjointe de la Communauté d'agglomération Caen la mer, la Ville de Cherbourg-Octeville, l'Etat et la Région Basse-Normandie. Elle est née en 2011 de la fusion de l'école supérieure d'arts & médias de Caen et de l'école supérieure des Beaux-arts de Cherbourg-Octeville. Cette structure est à la fois établissement d'enseignement supérieur et un équipement culturel.

La structure reçoit une subvention qui s'élève à 3 460 000 € pour l'année 2015. Cette somme représente 71 % du budget global de l'école.

Elle n'a pas de politique spécifique envers les quartiers prioritaires mais agit sur ces territoires à travers des actions à destination des écoles élémentaires de l'agglomération, en partenariat avec l'inspection académique. Elles consistent en des interventions de professeurs de l'ésam dans ces écoles, et peuvent aussi prendre la forme de sorties à l'ésam pour les classes concernées.

Ecoles élémentaires concernés :

Année scolaire 2013-2014
Caen : - Les Vikings (Calvaire St Pierre) - L.S. Senghor (Pierre Heuzé) - Authie Nord (Chemin Vert) - Authie Sud (Chemin Vert) - Veira da Silva (Grâce de Dieu) - P. Gernez (Chemin Vert)
Colombelles : - H. Sellier

Hérouville St Clair
Année scolaire 2014-2015
Caen : - Authie Sud (Chemin Vert) - Veira da Silva (Grâce de Dieu) - P. Gernez (Chemin Vert)
Colombelles : - H. Sellier
Hérouville St Clair
Fleury sur Orne : - J. Goueslard

16. Protocole de préfiguration du quartier du Chemin Vert

Cf document joint

17. Etat des lieux des atouts des quartiers prioritaires de l'agglomération

Etat des lieux : Caen

Lors de la phase d'état des lieux des atouts des quartiers prioritaires ont été rencontrés les chefs de projet et chargés de mission de la Direction du développement social et urbain, ainsi que les agents des pôles de vie de quartier.

Pierre Heuzé

La Pierre Heuzé est un quartier agréable même s'il est un peu enclavé. Certains habitants sont mobiles mais il y a une sorte d'entre soi dans le quartier. Le quartier n'a pas été accompagné pendant longtemps.

C'est un micro-quartier d'environ 1800 habitants. Néanmoins, on constate que 70% des équipements publics se trouvent sur le rognon, soit au cœur du quartier, mais le réseau partenarial reste encore faible. Quelques éléments ressortent toutefois des échanges avec les agents de développement, à l'exception du volet numérique.

- Volet développement durable :
 - Une association qui a travaillé sur du compostage artisanal qui n'a pas eu les moyens de finaliser le projet.
 - L'an dernier un événement appelé "100% quartier nature" a été organisé et s'est traduit par des visites des jardins collectifs (partagés, pédagogiques, coopératifs, etc.) avec des déambulations pédestres dans le quartier.
 - Une vraie volonté de travail de lien social avec des outils simples comme l'aménagement de jardins collectifs en lien notamment avec la CAF. Les groupes sont accompagnés et renouvelés une fois qu'ils ont acquis une certaine autonomie.
 - Des espaces verts nombreux mais pas forcément bien exploités. Ils pourraient servir de terrains d'innovation durable pour l'entretien de la flore, l'usage de l'eau, etc.
- Volet stimulation des activités économiques et de l'emploi :
 - Les demandeurs d'emplois peu qualifiés sont très nombreux sur le quartier. Il y a donc des initiatives autour de l'emploi. Le pôle de vie de quartier est d'ailleurs en train de prendre contact avec différents acteurs, et notamment tous les employeurs publics situés en bordure du quartier, pour créer des passerelles avec les associations et les habitants. L'AFTEC (organisme de formation privé) a également été contacté.
 - Le tissu associatif est très dynamique autour de l'emploi et de l'insertion et travaille beaucoup sur l'accès aux droits à travers des campagnes d'information notamment.

Un autre point positif est la volonté de certains habitants de se mobiliser afin de changer l'image de leur quartier. Certains ont ainsi sorti depuis le mois d'avril un journal des habitants du quartier appelé *Le Rognon*, qui met en avant des événements positifs, des parcours valorisants, etc., dans ses articles.

Calvaire St Pierre

Ce quartier fait un gros travail sur la mémoire, notamment avec l'association CQ2 qui met en place des expositions. Il y a également un gros travail sur la vie des habitants. Ce quartier est assez hétéroclite en termes de bâti. Il mélange pavillons et grands ensembles. Un marché dynamique s'y déroule en semaine et le centre d'animation a une forte fréquentation. Beaucoup d'actions sont faites envers la petite enfance. Il y a notamment un projet de reprise de gestion de la halte-garderie par le centre d'animation. La structure devait fermer mais suite à la mobilisation des habitants ce projet s'est mis en place.

En outre, le quartier est en lien avec l'université située à proximité. Il accueille de nombreux résidents étudiants et bénéficie donc de connexions avec les associations universitaires (chorale, etc.).

En ce qui concerne les axes de la clause du territoire le plus favoriser le volet stimulation des activités économiques et de l'emploi est celui qui ressort principalement. On constate sur ce quartier ainsi que sur la Pierre Heuzé un réel besoin d'outillage méthodologique et de contenu pour les habitants et les acteurs. Il y a en effet beaucoup de demandes autour d'actions de formation, et des actions envers les habitants allophones notamment.

Ces deux quartiers du Calvaire St Pierre et de la Pierre Heuzé sont en lien et ceci par une volonté forte de la part des acteurs locaux et des agents de développement.

Grâce de Dieu

C'est un quartier qui a beaucoup évolué suite à la rénovation urbaine. Il comprend un tissu associatif très dense et connecté, un lycée avec des langues attractives (chinois notamment), très bien placé dans la ville et ouvert sur l'agglomération, notamment avec des modes doux de mobilité.

Un travail très important sur la santé est visible et semble être un axe "exceptionnel" qui pourrait être particulièrement valorisé. Le quartier accueille en effet un pôle santé qui, au-delà d'être un groupement de professionnels, met en place des actions de prévention avec plusieurs partenaires. Différents travaux sont effectués sur la contraception, l'alimentation du tout petit, le langage, la cuisine équilibrée, etc.

Dans le domaine culturel, le centre socio-CAF et le comité des fêtes font un gros travail. Ce dernier a une force de frappe conséquente sur le quartier. Le théâtre et le Tunnel sont deux structures qui pourraient être plus développées et connectées. Un gros travail sur la mémoire du quartier a été réalisé lors du PRU (bande dessinée pour les enfants, exposition, temps d'échanges, etc.). Le lien avec les habitants du quartier est donc particulièrement fort puisque tous les changements que la Grâce de Dieu a connus ont été mis en place avec les habitants (ateliers photo/dessin, film fiction sur le quartier avec des jeunes, etc.).

- Volet numérique :

- Le centre socio-CAF va recevoir un Espace public numérique. Il en existe déjà un à la bibliothèque, qui fait des actions de sensibilisation autour de ces outils.
- Volet développement durable :
 - Le quartier accueille un Eco appart', support pérenne de sensibilisation aux problématiques environnementales. Ce lieux, très attractif a un rayonnement national et a été décliné en éco appart' itinérant. Des visites sont organisées sur différentes thématiques, (bricolage, consommation d'énergie, etc.). Les visiteurs participent à des ateliers de fabrication et repartent avec un livre de recettes (lessive, cosmétiques, etc.). Ce dispositif évolue selon les besoin de la population (la question des cafards est étudiée).
 - La réhabilitation du collège Pagnol est une opportunité de travailler sur le volet durable.
 - Un travail effectué sur la mobilité avec un plan de déplacement pour les entreprises.
- Volet stimulation des activités économiques et de l'emploi :
 - Un groupe emploi accompagne les suites de parcours des femmes qui participent au module de remobilisation vers l'emploi. Lorsqu'elles ont un projet, un CV et une lettre de motivation, ce groupe les aide à se valoriser dans le cadre d'un entretien d'embauche via des simulations.

Chemin vert

Ce quartier est composé de grands logements. Le prochain PRU régional dont il va bénéficier a pour objectif de valoriser et développer l'offre scolaire et d'apporter du logement privé. La création d'un lieu de centralité est pensée et notamment dans l'optique de décloisonner les associations du quartier. Une réflexion pourrait être menée quant à la mutualisation de locaux pour ces associations. Par ailleurs, le quartier accueille le Sillon, salle de d'animation favorisant la culture pour tous.

Plusieurs atouts ressortent du quartier du Chemin Vert, et peuvent être connectés avec les différents volets de la clause du territoire le plus favorisé.

- Volet numérique :
 - Deux espaces du quartier accueillent des EPN (espaces publics numériques) : la médiathèque et le centre CAF. Un réel besoin se fait sentir auprès des habitants d'un encadrement et d'un accompagnement de ces espaces. Pour la médiathèque, il s'agit d'un manque de place et de disponibilité de la salle en priorité. En ce qui concerne le centre CAF, il apparaît un manque de soutien aux usagers. Il serait intéressant d'apporter un enseignement aux habitants à travers des ateliers spécifiques autour du numérique.
 - Le projet de reconstruction de l'école Authie Nord pourrait être une entrée pour introduire l'excellence numérique dans le milieu scolaire.
- Volet développement durable :
 - Le projet de reconstruction de l'école Authie Nord pourrait être également l'opportunité d'axer sur l'excellence durable.

- Certaines associations travaillent beaucoup sur cet axe notamment à travers des ateliers vélos, la découverte de certains fruits et légumes à travers des petits marchés et des dégustations.
- Volet stimulation des activités économiques et de l'emploi :
 - Le Chemin Vert a mis en place un projet de régie de quartier, comme entreprise d'insertion, pour associer les habitants à l'entretien de leur quartier et de son image. Les habitants sont recrutés pour mener à bien des missions comme la propreté des cages d'escalier, l'entretien des espaces verts, etc. Ce dispositif est porté par la ville de Caen et le bailleur Caen Habitat. Ce projet a pour but d'être un tremplin pour les salariés. Un travail est en cours pour que d'autres habitants soient membres du CA ou adhérent bénévole, etc.
 - Une plateforme d'accompagnement à l'emploi va être mise en place en septembre. Plusieurs professionnels vont se rassembler autour d'objectifs communs pour accompagner les habitants. L'objectif est d'ouvrir la plateforme à des acteurs plus larges que ceux de l'emploi (ateliers respiration, théâtre, sport, etc.).

Guérinière

Le quartier de la Guérinière est encore assez fermé et en difficulté, puisque c'est le quartier le plus pauvre de Basse-Normandie. C'est un quartier avec de grandes difficultés sociales et des habitants qui se démotivent. Le centre socio-CAF fait un gros travail avec la MJC et d'autres acteurs, notamment en ce qui concerne l'auto-réhabilitation accompagnée du logement.

- Volet développement durable :
 - Ce volet est particulièrement important au sein du quartier grâce à des ateliers participatifs ayant été montés, dans le cadre de l'ANRU, autour de la récupération et la rénovation de meubles. Ces ateliers ont mené à la création de La Broc à DD. Cette brocante située au carrefour de plusieurs quartiers et organisée par les habitants du quartier mobilise des visiteurs aux profils variés et favorise la mixité sociale. Elle a brassée l'an dernier 5 000 personnes. On constate aujourd'hui qu'il y a un réel besoin des habitants de rendre ce projet permanent. Ce projet permet de viser des personnes très éloignées de l'emploi et de favoriser les parcours individuels et est une démarche qui s'inscrit dans le développement durable. Un projet de brocante permanente est pensé, il reste à trouver un local et avoir l'accord des élus.
- Volet stimulation des activités économiques et de l'emploi :
 - Des ateliers de revalorisation et d'estime de soi sont mis en place au sein du quartier.
 - Une journée de rencontre autour de l'emploi et la formation mise en place et pilotée par le centre CAF tous les ans, avec présentation de tous les dispositifs existants. La CAF fait également des journées de remobilisation (travail de l'image, stages, manifestations, etc.), plusieurs fois par mois.
 - Un projet est en cours de réflexion de centralisation des demandes d'emploi. Il s'agirait de faire un guichet unique pour les CV, etc., à partir de duquel les demandes seraient ventilées sur des structures.

- En ce qui concerne la formation une association accompagne des "parcours découverte" auprès de collégiens de 3^e pour leur faire découvrir des métiers inconnus, ou qui peuvent leur sembler inaccessibles, via des rencontres avec les professionnels.

Etat des lieux : Hérouville Saint Clair

La commune d'Hérouville Saint Clair compte 5 quartiers prioritaires : Grande Delle, Val, Belles Portes, Haute Folie, et Grand Parc. Mais dans le cadre du contrat de ville ces quartiers sont considérés comme un tout. Le contrat de ville mentionne donc un unique quartier prioritaire à Hérouville Saint Clair. En outre, par sa superficie relativement peu importante, la ville ne compte pas d'agents délocalisés au sein de ses quartiers. C'est pourquoi une approche globale doit être faite dans la valorisation d'un atout pour ce quartier.

Les quartiers Grand Parc, Belles Portes et le Centre-ville ont bénéficiés de l'ANRU 1 et de ses retombées positives. Les autres sont plus en difficultés notamment le quartier Grande Delle qui est particulièrement mal en point.

Enfin, les quartiers favorisés de la commune sont essentiellement résidentiels ce qui laisse peu de possibilités de transpositions d'atouts.

Suite à une première phase de réflexion certains atouts ont été identifiés dans le quartier cible de la commune :

- Un tramway en cœur de ville et un vrai dynamisme économique corrélé, avec plusieurs entreprises dans le centre-ville et des supermarchés dans chaque quartier, de la multimodalité.
- Une forte identité architecturale, innovante et éclectique, grâce à l'intervention de plusieurs grands architectes sur la commune.
- Des équipements culturels nombreux et à rayonnement intercommunal, qui apportent une mixité sociale, ainsi qu'une offre d'activités variée (Comédie de Caen, Café des images, etc.). Le tissu associatif est très fort et beaucoup de liens sont fait entre les associations.

En ce qui concerne les trois volets de la clause quelques équipements pourraient faire l'objet d'une politique d'excellence.

- Volet numérique :
 - Hérouville compte plusieurs établissements scolaires qui pourraient bénéficier d'installations numériques. Elle compte également un collège/lycée expérimental très attractif puisqu'il accueille beaucoup d'enfants habitant dans le reste de l'agglomération.
- Volet développement durable :
 - Hérouville Saint Clair a aménagé de nombreuses pistes cyclables lors de la rénovation urbaine. Ce point peut faire l'objet d'une politique d'excellence en matière de modes de transport doux.

- Certains quartiers comme le Val sont riches en espace vert et agréables à vivre. Il pourrait être pertinent de travailler sur des systèmes de récupération d'eau de pluie, de nouvelles façons de planter ou faire vivre la flore, etc.
- Volet stimulation des activités économiques et de l'emploi :
 - Hérouville a réalisé dans le cadre de la rénovation urbaine un Village d'activité accueillant un pôle santé très développé aux praticiens variés (ergothérapie, ophtalmologie, psychologie, médecine générale, kinésithérapie, etc.). Ce pôle, situé en cœur de quartier est valorisable en terme de levée des freins à l'emploi.
 - La commune accueille également une pépinière d'entreprise dans le centre-ville qui favorise l'implantation d'entrepreneurs et qui accueille, en rez-de-chaussée, Pôle emploi.

Etat des lieux : Colombelles

Le quartier prioritaire étant le centre-ville, il contient beaucoup d'équipements et une offre commerciale variée et de proximité. Malgré une évolution du fait du PRU la ville a toujours une image relativement négative. Un plan de marketing territorial est en préparation pour changer l'image de la commune. La médiathèque semble être l'atout majeur de la commune puisqu'elle est très dynamique et impliquée sur plusieurs thématiques pouvant être traitées dans le cadre de la clause.

- Volet numérique :
 - Des équipements numériques introduits dans les écoles (ZEP) depuis l'été 2014 : un travail avec l'inspection académique pour la formation des enseignants, et un décloisonnement avec le collège ainsi qu'avec le lycée (Allende, Hérouville).
 - Un espace numérique public animé par des agents de la médiathèque. La structure est en train de revoir son projet : après avoir beaucoup travaillé sur l'enfance de nouveaux projets à destination des jeunes adultes.
- Volet développement durable :
 - Très forte communication de la médiathèque sur les questions de développement durable. L'an dernier : 1 mois d'animation autour du tri et des déchets. Travail en collaboration avec les bailleurs sociaux lors de la rénovation urbaine.
 - Cette année la thématique des espaces verts est mise en avant notamment du fait du réaménagement du bois de Colombelles qui jouxte le quartier prioritaire. Travail sur de nouvelles formes de plantation et forte communication de la médiathèque.
 - Le quartier du Libéra, quartier plutôt favorisé, a mis en place un jardin partagé.
- Volet stimulation des activités économiques et de l'emploi :
 - Un réseau emploi en place depuis deux ans et demi qui se réunit tous les trimestres. La bibliothèque est incluse et se place comme un outil dans la recherche d'emploi.
 - Un espace infos emploi dans le hall de la médiathèque.
 - Collaboration de la mission locale, la cellule emploi et la médiathèque qui tous les mois donnent des cours sur la recherche d'emploi sur internet.